

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

À

L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE
MONTRÉAL

DANS LE CADRE

DU

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE
CONTRECOEUR DANS L'ARRONDISSEMENT
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

PAR

SOLIDARITÉ MERCIER-EST
TABLE DE CONCERTATION INTERSECTORIELLE ET
MULTIRÉSEAUX DU QUARTIER MERCIER-EST



8 JUIN 2007

TABLE DES MATIÈRES

Qui somme-nous?	3
Que faisons-nous?	3
Activités de formation	3
Cafés urbains	3
Concertations territoriales	4
Forum 2005 « Agir pour mon quartier »	5
Cafés urbains territoriaux	6
Comité de concertation en environnement et urbanisme	6
Position de Solidarité Mercier-Est sur le projet d'aménagement du site Contrecoeur	6
Position à jour	7
Annexe 1 : Le comité d'action du site Contrecoeur	9
Annexe 2 : La position-guide des membres de Solidarité Mercier-Est sur le projet d'aménagement du site Contrecoeur telle qu'adoptée lors de l'assemblée spéciale du 2 mai 2007	39
Annexe 3 : La liste des membres de Solidarité Mercier-Est	65

Qui somme-nous?

Solidarité Mercier Est est la table de concertation intersectorielle et multiréseaux du quartier Mercier-Est.

Elle est Issue de la fusion, en 2001, de *Mercier-Est Quartier en Santé (MEQES)* et de la *Table de concertation des organismes communautaires de Mercier-Est (TCOCME)*.

Elle compte une soixantaine de membres¹, incluant des citoyens, des organismes communautaires, des paroisses, des institutions et des élus œuvrant dans Mercier-Est.

La mission de Solidarité Mercier-Est est de défendre et faire la promotion des intérêts de la communauté de Mercier-Est en développant chez sa population des habiletés à choisir et à modifier les conditions de vie environnementales, sociales et économiques qui orientent ces choix et ce, en concertation avec tous les acteurs concernés.

Que faisons-nous ?

Nos activités de concertation sont diversifiées et adaptées aux différents types d'acteurs du milieu et aux différentes problématiques vécues afin de les rendre les plus représentatives possibles.

Activités de formation

Consciente que le développement d'aptitudes et de connaissances liées au quartier et propices à la concertation contribue à l'éveil d'une conscience et d'un leadership collectif autour de problématiques communes, Solidarité Mercier-Est offre en partenariat avec le Centre Saint-Pierre des activités de formation gratuites.

C'est donc dans ce cadre que furent organisées 9 activités d'information et de formation et entre 2003 et 2007, qui furent offertes à plus de 150 personnes, qu'ils soient intervenants d'organismes communautaires et d'institutions du quartier, bénévoles et utilisateurs des groupes communautaires ou citoyens en général.

Cafés urbains

Toujours en partenariat avec le Centre St-Pierre, Solidarité Mercier-Est a offert des activités de conscientisation conviviales tenues dans des restaurants et cafés du quartier,

¹ Voir la liste des membres de Solidarité Mercier-Est 2005-2006 fournie à l'annexe 3

permettant de rejoindre la base citoyenne tout en aidant les propriétaires de commerces dans leur promotion.

Ces rencontres permirent aux participants d'aborder collectivement l'aménagement du quartier, d'accroître le sentiment d'appartenance des gens à leur quartier et d'offrir des notions de base démontrant que l'environnement est déterminant dans le développement de l'individu, de sa qualité de vie et de celle de la communauté.

Ces 5 rencontres publiques incluant un débat dans le cadre des élections municipales 2005 furent offertes à 115 citoyens de tous les milieux par des animateurs experts dans différents domaines concernant l'environnement, la qualité de vie et le cadre bâti du quartier.

Concertations territoriales

Précédent la tenue du Forum 2005 « Agir pour mon quartier » Solidarité Mercier-Est a tenue des rassemblements de citoyens et d'acteurs cultivant un sentiment d'appartenance autour de territoires partageant des réalités communes délimités par les paroisses catholiques Saint-Justin, Saint-François d'Assise / Saint-bernard, Saint-Victor et Sainte-Claire / Sainte-Louise de Marillac.

Chacune des concertations territoriales rassemblèrent des dizaines d'intervenants d'organismes communautaires et d'institutions du quartier, de bénévoles et utilisateurs des groupes communautaires et de citoyens en général partageant un souci d'améliorer la qualité de vie de leur environnement immédiat.

Ces rencontres préparatoires au Forum se sont déroulées en trois phases. La première permettait d'approfondir les réalités des territoires par la présentation de portraits sociodémographiques par le *CLSC Mercier-Est / Anjou*. La deuxième visait à identifier les problématiques propres à chaque territoire alors que la troisième tentait de leur associer des pistes de solutions.

Ainsi lors de la phase 2 hiver 2004-2005, la concertation territoriale Saint-Justin émettait les pistes de solution suivantes concernant le site Contrecoeur :

- *Mobiliser largement la population et faire des propositions à l'administration municipale relativement à l'usage du site de la carrière.*
- *L'information sur le « site Contrecoeur » doit être transmise aux citoyens. De cette manière, les citoyens pourront s'approprier le dossier et s'impliquer dans les décisions associées à son aménagement.*
- *Les résidents du secteur, Solidarité Mercier-Est et d'autres partenaires (le Collectif en environnement de Mercier-Est, Infologis de l'Est de l'île de Montréal, GRT Bâtir son quartier...) doivent être proactifs.*
- *Former un groupe de réflexion et d'action afin d'examiner les pistes d'aménagement possible pour le site Contrecoeur.*

- *Assumer une représentation de ce groupe, via Solidarité Mercier-Est, au comité consultatif formé par l'administration municipale.*

Forum 2005 « Agir pour mon quartier »

Les 27 et 28 mai 2005, Solidarité Mercier-Est tenait son activité de consultation publique quinquennale : le Forum 2005. Plus de 150 acteurs du quartier, dont 41% de citoyens, se rassemblèrent sous le thème « Agir pour mon quartier ».

Culmination de toutes les activités de concertation, le Forum présentait l'historique de Mercier-Est pour ensuite travailler sur son avenir à travers cocktail, discours, souper, animations, présentations audio-visuelles, ateliers et plénière.

Le travail de réflexion, de discussion et de votation permis de déterminer les 6 grandes orientations en matière de développement local de Mercier-Est pour la période 2005-2010 :

- 1. En matière de logement, favoriser la rénovation, la construction de logements sociaux et communautaires ainsi que les programmes d'accès à la propriété;*
- 2. Accentuer le sentiment d'appartenance et la promotion du quartier, notamment par l'accueil des communautés culturelles, la mise en œuvre de projets intergénérationnels mobilisateurs, l'organisation de fêtes de quartier et d'événements culturels, le tout afin de diminuer les clivages;*
- 3. Dynamiser la revitalisation du quartier, notamment par le développement de divertissements adaptés aux différentes clientèles, de petits commerces spécialisés, etc.*
- 4. Travailler à l'amélioration de la desserte de transport collectif dans le quartier ainsi que des pistes cyclables dans une optique de réduction globale de la circulation automobile. Cette piste s'accompagne de l'interdiction de l'accès aux camions.*
- 5. Accentuer la mobilisation des citoyens en vue de l'amélioration de la desserte de services de loisir par la construction d'un centre récréo-sportif et la mise sur pied de points de services de loisir dotés d'équipements adéquats dans chacun des territoires;*
- 6. Améliorer la qualité de vie des citoyens en créant, notamment, des zones tampon entre les secteurs résidentiels et industriels et en privilégiant et améliorant les espaces verts, les logements et les installations déjà existantes.*

Cafés urbains territoriaux

Suite au Forum, la formule des cafés urbains et celle des concertations territoriales fusionnèrent. Cela permis de mettre sur pied des activités de conscientisation très rassembleuses, notamment grâce au sentiment d'appartenance aux territoires et à l'utilisation de thèmes prioritaires pour ceux-ci, tout en informant rigoureusement les participants sur les enjeux liés à ces thèmes grâce aux présentations et à la participation de personnes-ressources.

Ainsi se tenait le 27 février 2006 le café urbain Saint-Justin sur le thème de la cohabitation résidentielle et industrielle, qui rassemblait une trentaine de participants très diversifiés et représentatifs du quartier incluant des citoyens et regroupements de citoyens, des représentants d'industries, des représentants d'organismes communautaires, des représentants municipaux, des représentants d'institutions publiques, une représentante d'élue et un journaliste.

Comité de concertation en environnement et urbanisme (CCEU)

Solidarité Mercier-Est rassemble 4 fois par année une trentaine d'acteurs engagés et mobilisés qui travaillent à mettre en application ses orientations en matière d'environnement et d'urbanisme. Le CCEU crée, soutient et encadre des comités d'actions qui se mobilisent sur des dossiers d'importance et d'actualité.

Ainsi, lors de la rencontre du comité de concertation en environnement et urbanisme du 13 octobre 2005, le comité d'action sur le site Contrecoeur était créé avec les mandats suivants :

- 1- Recueillir le plus d'informations possible concernant le projet d'aménagement du Site Contrecoeur pour développer une vocation et une position concernant le développement du site Contrecoeur.
- 2- En lien avec ces informations, établir une stratégie d'action auprès de la Ville et des autres instances concernées.
- 3- Influencer sur le contenu du projet (logements, commerces, etc.) et tendre vers une consultation publique à ce sujet.

Vous trouverez d'ailleurs en annexe 1 à ce document le détail des actions et des positions qui furent prises par le comité d'action du site Contrecoeur.

Position de Solidarité Mercier-Est sur le projet d'aménagement du site Contrecoeur

La position de Solidarité Mercier-Est sur le projet du site Contrecoeur est le résultat d'un processus de plusieurs mois qui est constitué de 3 éléments principaux, s'échelonnant dans le temps :

- Le consensus sur la vocation du site Contrecoeur par le Comité de Concertation en Environnement et Urbanisme du 9 février 2006 (trouvé en annexe 1)
- La position-guide de l'assemblée spéciale des membres de Solidarité Mercier-Est du 2 mai 2007 sur le projet de développement du site Contrecoeur (trouvée en annexe 2)
- Le résumé à jour de la position de Solidarité Mercier-Est telle qu'énoncée par le Conseil d'administration de Solidarité Mercier-Est en vertu des consultations publiques sur le projet d'aménagement du site Contrecoeur (trouvé dans les lignes qui suivent).

Résumé à jour de la position de Solidarité Mercier-Est (en date du 8 juin 2007)

1. Si on le sort de l'environnement dans lequel il veut s'établir, le projet du site Contrecoeur est un projet qui sur le plan urbanistique et social est bénéfique et acceptable.

Cependant, le projet actuel n'est pas final, plusieurs autres étapes de planification, particulièrement avec des individus, groupes et institutions de la région doivent être menées afin de s'assurer que le projet final corresponde aux besoins du milieu en ce qui a trait aux types de logement présents et à leur répartition; à la desserte de services de tout genres; à la valeur environnementale du projet et de ses constructions; à la circulation et ses effets futurs; à l'offre commerciale; ainsi qu'aux impacts des travaux de construction.

2. Le problème majeur de ce projet est l'environnement dans lequel il veut s'établir, et ce pour **la qualité de vie des résidents qui s'y établiront** (beaucoup plus que pour les dommages matériels qui pourraient être causés aux installations). Le sentiment d'insécurité ainsi que les nuisances de toutes sortes sont des facteurs qui influencent directement la qualité de vie de résidents. Les conditions suivantes ne sont actuellement pas répondues par le projet pour assurer la qualité de vie des résidents :

a) Une limitation des activités de Lafarge à l'intérieur de la carrière, telle que suggérée, à la page 92 (version adobe) du document 3.6, par la firme Géophysique SIGMA et promise par la SHDM depuis mai 2006.

Cette limitation assure que les vibrations ressenties par les résidents sur le site ne dépasseront presque jamais 5 mm/seconde. Si jamais le projet devait aller de l'avant sans limitation des activités de la carrière, les résidents pourraient être touchés par des vibrations allant jusqu'à 20 mm/seconde. Bien que cela n'emmène toujours pas de dommages cosmétiques aux bâtiments, cela emmène une entrave grave à la qualité de vie des gens. Selon le tableau soumis à la page 56 (version adobe) du document 3.6, l'occurrence de plainte pour de telles vibrations approcherait le 20%. Sur un site de 1600 unités de logement, il s'agit approximativement de 320 plaintes par dynamitage, en

comptant que seul un faible pourcentage de personnes expérimentant une contrainte à leur qualité de vie exprime des plaintes formelles. Une telle promiscuité emmènerait une cohabitation résidentielle/industrielle invivable, autant pour la communauté vivant sur le site que pour la Carrière Lafarge.

Les négociations pour cette entente s'amorcent à peine en date du 8 juin 2007, alors que l'entente a été énoncée comme condition implicite du projet depuis mai 2006 et que l'on nous avait demandé de faire confiance à la Ville de Montréal qui s'occupait alors du dossier. Une première rencontre qui n'a servi qu'à présenter le projet (et non à parler de la limitation des activités) a eue lieu un peu avant les consultations publiques.

Ajoutons que Solidarité Mercier-Est dans ses activités et sa mission vise la valeur fondamentale qu'est la concertation. Consciente des trois sphères économiques, sociales et environnementales du développement durable, c'est en partenariat avec le secteur industriel que la communauté de Mercier-Est cherche à trouver des solutions quant à la gestion des interfaces industrielles/résidentielles responsable et durable.

Il est déplorable qu'un acteur aussi incontournable que la carrière Lafarge ait été systématiquement mis de côté dans la planification du projet depuis mai 2006 malgré les pressions incessantes du milieu à ce que la compagnie soit à cette concertation. Il est d'autant plus inexplicable que ce soit un représentant de Solidarité Mercier-Est qui ait appris, le 1^{er} juin 2007, à Lafarge l'intention de la ville de Montréal de limiter son exploitation.

b) Un engagement à ne construire dans le rayon d'impact de la compagnie Interquisa que lorsque des règlements clairs d'une loi provinciale assureront la sécurité des résidants qui s'y établiraient.

Cette condition est d'autant plus importante qu'Interquisa subissait le 6 juin dernier un bris sur son réservoir de 180 000 litres d'acide acétique à 80%.

c) Une étude **cumulative** du niveau de bruit avec lequel les futurs résidants du site devront composer, qui tienne compte de la qualité de vie sonore des résidants en fonction de tous les éléments environnants du site, et non seulement du respect des normes de bruit par la carrière; ainsi que des mesures de mitigations répondant aux réalités soulevées par ces nouvelles études.

À ce jour, la Ville de Montréal, responsable de la qualité de vie des futurs résidants du site et promoteur du projet, ne s'est engagée à répondre à aucune de ces conditions.

ANNEXE 1 :

Le comité d'action du site Contrecoeur

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	11
Les actions entreprises	12
La position sur la vocation du site Contrecoeur du 9 février 2006	13
L'assemblée d'information du 18 mars 2007	15
Affiche promotionnelle	16
Historique de l'action citoyenne autour du site Contrecoeur	17
Étapes du projet	19
Compte-rendu de l'assemblée d'information	21

Introduction

Le comité d'action du site Contrecoeur fut créé par le *Comité de concertation en environnement et urbanisme (CCEU)* de *Solidarité Mercier-Est* le 13 octobre 2005. Ces mandats étaient définis comme suit :

- 1- Recueillir le plus d'informations possible concernant le projet d'aménagement du Site Contrecoeur pour développer une vocation et une position concernant le développement du site Contrecoeur.
- 2- En lien avec ces informations, établir une stratégie d'action auprès de la Ville et des autres instances concernées.
- 3- Influencer sur le contenu du projet (logements, commerces, etc.) et tendre vers une consultation publique à ce sujet.

Entre octobre 2005 et juin 2007, plus de 500 individus, groupes, institutions ou élus ont participé de près ou de loin aux activités du comité d'action du site Contrecoeur qui s'est réuni officiellement des dizaines de fois et non officiellement plus d'une trentaine de fois.

Actions entreprises (en date du 8 juin 2007)

- Consensus du milieu sur le développement du Site Contrecoeur
- Représentation du consensus lors de la présentation du Plan directeur de développement d'ensemble du site Contrecoeur par la *Société d'Habitation et de Développement de Montréal (SHDM)*
- Obtention d'un engagement à tenir des consultations publiques de la part de *l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve*.
- Formation de sous-comités thématiques (logement, environnement, commerce) pour analyser le plan directeur de la *SHDM*.
- Démarches politiques pour l'obtention des études utilisées pour concevoir le plan directeur de la *SHDM*.
- Préparation consensuelle d'une liste de questions officielle à envoyer à la SHDM concernant le Plan directeur et les études utilisées pour le plan.
- Lecture en bloc des questions lors de la rencontre d'information organisée par la *SHDM* et *l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve*.
- Distribution d'avertissements d'analyse de sols aux citoyens riverains du site Contrecoeur.
- Demande conjointe à la SHDM pour la mise sur pied d'un comité de travail et de suivi.
- Participation aux rencontres du comité de travail et de suivi.
- Assemblée d'information sur le développement du site Contrecoeur.
- Mise sur pied d'un forum de discussion internet.
- Formation « Comment participer à des consultations publiques » offerte en partenariat avec la Ville de Montréal et l'Office de consultation publique de Montréal
- Présentations des travaux des sous-comités thématiques lors d'une rencontre préparatoire du comité d'action du site Contrecoeur en vue de la consultation publique.
- Participation à la consultation publique tenue par l'Office de Consultation publique de Montréal.
- Dépôt de mémoires des membres du comité auprès de l'Office de Consultation publique de Montréal



Communiqué
Pour publication immédiate

Le Comité de concertation en environnement et urbanisme de Solidarité Mercier-Est se positionne à l'égard de la vocation du site Contrecoeur.

Le 9 février 2006 se tenait une rencontre du Comité de concertation en environnement et urbanisme (C.C.E.U.), organisée par la table de concertation Solidarité Mercier-Est.

La grande diversité et représentativité de la vingtaine d'acteurs et de citoyens présents aura permis d'établir par vote, une position faisant consensus sur la vocation du site Contrecoeur. Celle-ci stipule l'importance d'un développement résidentiel adapté aux aînés, aux familles et aux jeunes adultes, ce qui pourra être accompli d'une part en favorisant le développement de logements sociaux pour les personnes à faible revenu et d'autre part, par la mise en place de mesures favorisant l'accès à la propriété. La portion de logements sociaux devra totaliser 33 % du secteur résidentiel du site. Des espaces verts, incluant un site de conservation, serviront de zones de transition avec le milieu industriel avoisinant et devront être aménagées en mixité avec le secteur résidentiel.

Bien que la communauté soit favorable à la création d'emplois, elle s'oppose à ce que le site serve à du développement industriel ou à la construction de commerces de grande surface. Bien que la carrière Lafarge doive être intégrée et harmonisée dans le projet du futur site, elle ne devra, en aucun cas, servir de site d'enfouissement de déchets.

Le projet devra assurer une proximité de services, incluant des services de loisirs locaux pour les citoyens du site mais devra interdire la construction d'un boulevard et l'établissement de voies de camionnage.

Le comité d'action du site Contrecoeur sera dorénavant mandaté par le C.C.E.U. de réunir les informations et l'expertise nécessaires pour produire un document de

proposition de projet pour le site. Le comité verra ensuite à ce que le contenu du document soit connu et consulté par les instances décisionnelles.

Il est pertinent de noter que cette proposition de vocation pour le site Contrecoeur reflète directement le contenu des grandes orientations quinquennales en matière de développement du quartier établies par la communauté de Mercier-Est lors de son forum « *Agir pour mon quartier* » tenu en mai 2005.

- 30 -

Assemblée d'information du 18 mars 2007

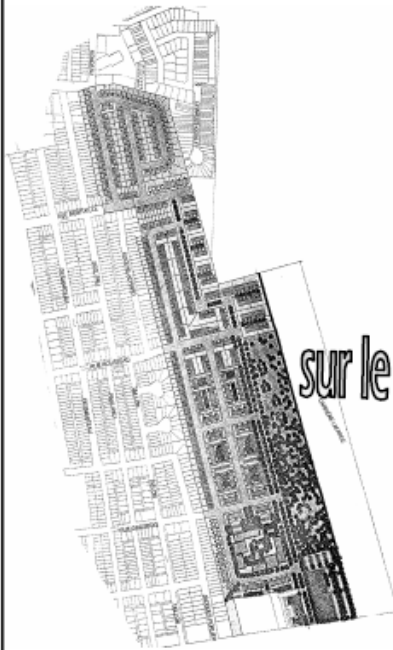
Le comité d'action du site Contrecoeur tenait, le 18 mars 2007, une assemblée publique d'information sur le développement du site Contrecoeur. Cet événement qui se tenait à l'église Saint-Justin a rassemblé plus de 300 participants et a permis à plus de 25 personnes de poser des questions sur le projet. On peut dire que le premier objectif de l'événement, qui était d'informer largement les citoyens du quartier sur le développement du site Contrecoeur a été atteint avec brio.

Le deuxième objectif, qui consistait à préparer la mobilisation et la participation aux consultations publiques a lui aussi été atteint puisque l'événement a permis de recueillir les coordonnées de centaines de citoyens qui ont été invités aux consultations publiques, à une séance de formation « comment participer à une consultation publique » et à des rencontres du comité d'action du site Contrecoeur.

Des représentants de la Société de développement et d'habitation de Montréal, de l'Office de consultations publiques de Montréal, de l'Association industrielle de l'Est de Montréal et plusieurs autres citoyens et représentants d'organismes ont exprimé leurs félicitations devant l'ampleur et l'organisation de l'événement.

Le succès de cette assemblée d'information n'aurait pu être possible sans le temps et les énergies qu'y ont mis les membres du comité d'action du site Contrecoeur. Les moyens financiers modestes du comité ont été largement compensés par la générosité en temps de ses membres et Solidarité Mercier-Est tiens à les en remercier.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les documents qui furent remis lors de l'assemblée, ainsi que le compte-rendu de l'événement afin que les interventions qui furent faites lors de cet événement parviennent jusqu'à la commission de l'Office de consultation publique chargée d'étudier le projet, maximisant ainsi la participation citoyenne.



**Les citoyens et citoyennes de St-Justin
vous invitent à une...**

Assemblée d'information sur le développement du site Contrecoeur

Le site Contrecoeur est un terrain inoccupé du quartier Mercier-Est bordant la carrière Lafarge, situé derrière le CLSC Mercier-Est/Anjou, au Nord de la rue Sherbrooke et à l'est de la rue Jacques-Porlier.

En mai 2006, la *Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)*, mandatée par la Ville de Montréal, présentait son plan directeur de développement d'ensemble du site Contrecoeur. La société para-municipale propose d'y construire 1800 unités de logement, d'y créer une zone commerciale de proximité le long de la rue Sherbrooke et d'assurer des espaces verts, principalement comme zone de transition entre la carrière et les habitations.

Le comité d'action du site Contrecoeur, formé de citoyens, d'organismes communautaires, d'institutions et d'élus du quartier vous invitent à venir prendre connaissance du projet et à poser vos questions, afin de vous préparer à la tenue de consultations publiques ultérieures.



Ligne 141



Honoré-
Beaugrand

Dimanche le 18 mars 2007

À compter de 14h00

À l'Église Saint-Justin

5055 Rue Joffre

Bienvenue à tous!



Informations: Solidarité Mercier-Est

(514) 356-1917 ou accueil@solidaritemercierest.com

HISTORIQUE DE L'ACTION CITOYENNE

Concernant le site Contrecœur

1989	<p>Dans le cadre des <i>Villes et Villages en Santé</i>, création par le <i>CLSC</i> du comité de concertation <i>Mercier-Est quartier en santé (MEQES)</i> et de son <i>Comité environnement et aménagement</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mémoire à la Commission de l'environnement de la <i>Communauté urbaine de Montréal (CUM)</i> sur les enjeux de l'exploitation de la carrière; - mise sur pied d'un comité de vigilance des activités de la carrière (Mérite environnemental du Ministère de l'environnement du Québec).
1990-92	<p>Processus de confection du Plan directeur d'arrondissement sur les enjeux d'aménagement et de développement de la Ville de Montréal / Étude publique du projet final du plan d'urbanisme / Participation active du milieu.</p> <p>Organisation par <i>MEQES</i> de deux assemblées publiques d'information sur les enjeux pour l'Est des projets de Montréal et de la Régie intermunicipale en rapport avec la gestion des déchets (Enfouissement dans la carrière et construction d'un incinérateur). Participation active de <i>MEQES</i> à des tables de concertation et dépôt de mémoires lors des consultations publiques avec inclusion des commentaires émis par les citoyens lors des assemblées publiques. Marche imposante de citoyens, dans la rue, en opposition à l'enfouissement de déchets dans la carrière.</p> <p>Organisation par <i>MEQES</i> d'un Colloque préparatoire aux États généraux pour le développement de l'est de Montréal : la concertation environnementale est à mettre en place.</p>
1993-94	<p>Suivis avec la firme d'ingénieurs Géophysique GPR International mandatée par la <i>CUM</i> pour la surveillance des dynamitages. Des représentants de la carrière rencontrent des citoyens.</p> <p>Participation de <i>MEQES</i> et de citoyens du secteur Contrecœur à un processus conjoint avec l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal : projet d'aménagement avec proposition d'un parc thématique.</p> <p>Étude publique du <i>Plan d'aménagement – Secteur de planification particulière Contrecœur</i>. Réaménagement du site d'entassement de neige / Création de la bande tampon / Amélioration du drainage, épierrage et nivellement des terrains vacants / Mise en valeur commerciale des terrains de la rue Sherbrooke / Développement résidentiel au nord et au sud de la rue Robitaille / Implantation éventuelle du boulevard Bourget (tracé alternatif possible). Participation active du milieu.</p>
1995-97	<p>Suivi du projet-pilote des neiges usées dans la carrière / Certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Faune.</p>

1998	Réduction du trafic lourd du quartier Mercier prévu dans le plan de camionnage de Montréal / Dévoilement à Ville d'Anjou du tracé officiel du boulevard Bourget et du parc industriel s'y rattachant.
1998-2003	Suivis aux conseils d'arrondissement par le Comité environnement de Mercier-Est pour connaître l'avancée de l'échéancier du plan de développement du secteur Contrecœur : promesses régulières de consultation publique.
2004-2005	Création du Regroupement des citoyens du secteur Contrecœur : <ul style="list-style-type: none"> - 110 résidants se présentent à la soirée de consultation publique du comité consultatif d'urbanisme ; - lettres au maire et au président du comité exécutif de la ville de Montréal ; lettre au Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs ; - article dans le journal Le Flambeau
13 octobre 2005	L'action citoyenne autour du site Contrecœur s'organise et s'unifie en créant le comité d'action du site Contrecœur, coordonné par la table de quartier Solidarité Mercier-Est (anciennement MEQES)

ÉTAPES DU PROJET

de développement du site Contrecoeur

Août 2004	<i>La Société d'Habitation et de Développement de Montréal (SHDM)</i> est mandatée par le comité exécutif de la Ville de Montréal de déposer un plan préliminaire pour le développement du site Contrecoeur.
2004-2006	La <i>SHDM</i> procède aux études et analyses préliminaires du site Contrecoeur
13 octobre 2005	Création du comité d'action du site Contrecoeur qui unit les efforts d'une trentaine de citoyens, organismes communautaires, institutions et élus autour du développement du site Contrecoeur.
12 janvier 2006	Une représentante du comité d'action du site Contrecoeur adresse une lettre à la SHDM déplorant l'absence de concertation avec la communauté pour l'élaboration du plan, et ce malgré les annonces faites au conseil municipal de Montréal.
9 février 2006	Le comité d'action du site Contrecoeur prend une position consensuelle sur le développement du site et la fait parvenir à la SHDM
9 mai 2006	Première séance d'information de la SHDM. Elle y présente son plan directeur de développement du site Contrecoeur. Le comité d'action du site Contrecoeur y assiste et réitère sa position consensuelle.
18 octobre 2006	Le comité exécutif de la Ville de Montréal reconfirme le rôle de maître d'œuvre du projet de développement du site Contrecoeur accordé à la SHDM. Le comité autorise aussi la SHDM à procéder à un appel de qualification public, pour la sélection d'entrepreneurs pour le développement et la mise en marché du projet. Quelques temps plus tard l'entrepreneur F.Catania est sélectionné.
5 décembre 2006	Deuxième séance d'information de la SHDM tenue à Mercier-Est La SHDM présente les dernières modifications au plan directeur de développement du site Contrecoeur et les démarches en cours. Le comité d'action du site Contrecoeur pose une trentaine de questions consensuelles et revendique un comité de travail avec la SHDM afin que la planification du projet tienne compte des préoccupations et des besoins de la communauté.
25 janvier 2007	Première rencontre du comité de travail regroupant des représentants de la Ville de Montréal, de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de la SHDM et du comité d'action du site Contrecoeur.
Février 2007	Début des travaux de décontamination
9 février 2007	Première présentation du projet de développement du site Contrecoeur devant le Comité d'architecture et d'urbanisme (CAU) de la Ville de Montréal.
15 février 2007	Deuxième rencontre du comité de travail.
2 mars 2007	Deuxième présentation devant le CAU
8 mars 2007	Troisième rencontre du comité de travail
13 mars 2007	Première présentation du projet de développement du site Contrecoeur devant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-

	Maisonneuve
18 mars 2007	Assemblée d'information sur le développement du site Contrecoeur organisée par le comité d'action du site Contrecoeur.

Prochaines étapes

Les dates ci-dessous sont projetées et sont donc sujettes à changements.

20 mars 2007	Deuxième présentation devant le CCU
23 mars 2007	Troisième présentation devant le CAU
29 mars 2007	Quatrième rencontre du comité de travail
17 avril 2007	Adoption du projet de règlement de développement du site Contrecoeur lors du conseil d'arrondissement
23 avril 2007	Réception du projet de règlement de développement du site Contrecoeur par le conseil municipal de la Ville de Montréal, mandat de consultations publiques donné à l'Office de consultations publiques de Montréal (<i>OCPM</i>)
Mai-juin 2007	Consultations publiques par l'OCPM Après réception du mandat : Avis public de la tenue de consultations publiques 15 jours plus tard: Première soirée d'information avec questions 3 semaines plus tard : Dépôt et présentation de mémoires devant la commission Au maximum 90 jours après le début des audiences : Dépôt du rapport de l'OCPM au conseil municipal de la Ville de Montréal
Date inconnue	Décision du conseil municipal de la Ville de Montréal

Le comité d'action du site Contrecoeur, mars 2007

1. Mot de bienvenue

Claude Champagne, l'animateur de la rencontre, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il mentionne que l'objectif de la rencontre est d'informer les citoyens sur le développement en cours du site Contrecoeur.

*« Réjouissons nous, nous sommes au moins 200 personnes,
bâtissons aujourd'hui la vie de quartier de demain »*

Claude Champagne

- ex-résident du quartier,
- animateur, formateur et consultant en communication et en animation de milieu du Centre St-Pierre, un important centre de formation et d'éducation populaire citoyenne de Montréal.

A eu le privilège, notamment, d'accompagner pendant trois ans une démarche citoyenne pilotée par la table de concertation de votre quartier *Solidarité Mercier-Est*. Il a été à l'origine de la mise en place de cafés urbains dans le secteur et l'un des membres du comité organisateur du Forum en développement local qui a eu lieu en mai 2005.

Sont présents dans la salle :

- Diane Lemieux, ex- députée de Bourget et candidate du Parti Québécois dans cette même circonscription pour l'élection du 26 mars prochain
- Scott McKay, chef du Parti vert et candidat dans la circonscription de Bourget
- Gaëtan Primeau, conseiller municipal (conseiller de ville) de Tétreaultville
- Rémy Tondreau, conseiller municipal d'Anjou
- Catherine Harel-Bourdon, commissaire scolaire dans le quartier Tétreaultville à la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

M. Champagne présente l'ensemble des personnes, comités et organismes étroitement liés à cette assemblée.

Les panélistes à la table

Mme Nicole Loubert
M. Patrick Malboeuf
M. Bernard Gauvreau
M. Jean-François Gilker

L'équipe de Solidarité Mercier-Est, la table de concertation du quartier

Patrick Malboeuf, agent de milieu et Caroline Gingras, coordonatrice par intérim, à la prise de notes Véronique De Carufel, agente de bureau et de communications, aux caméras.

Claude Champagne notifie que les caméras sur place ne sont pas utilisées pour retenir des propos contre les intervenants qui prendront la parole mais plutôt pour avoir des traces de cet événement.

Le Comité d'action du site Contrecoeur

Ce comité est composé de 30 citoyens, organismes et institutions qui se préoccupent du développement du site Contrecoeur. Parmi eux, se trouve Infologis; GRT Bâtir son quartier représenté par Jean-François Gilker; Le Chez-Nous de Mercier-Est représenté par M. Jean Desnoyers, la Corporation de l'Est (CDEST) représenté par M. Bernard Gauvreau; le Collectif en environnement Mercier-Est, représenté par Mme Nicole Loubert.

M. Champagne rappelle que le Comité ne représente ni le promoteur privé, ni l'arrondissement, ni la ville. La SHDM va présenter le projet final lors d'une consultation publique qui aura lieu vraisemblablement en mai-juin par l'office de consultations de Montréal. Cette assemblée d'information se trouve en amont de cette consultation publique. Les informations données aujourd'hui sont les plus à jour grâce à la SHDM.

Présence de Mme Trudel de l'office de Consultation publique de Montréal.

Claude Champagne explique enfin le déroulement prévu de l'assemblée.

- 14h00 à 15h00
Présentation de l'historique des revendications citoyennes puis du projet lui-même.
Aucune intervention n'est possible durant cette période.
- 15h00 :Pause. C'est le moment pour les citoyens de s'inscrire au registre des questions.
- 15h15 à 17h00

Période de questions

M Champagne mentionne que les panelistes vont tenter de répondre aux questions des citoyens au meilleur de leurs connaissances. Si elles en sont incapables, le comité ira poser ces questions aux autorités concernées.

M. Claude Champagne rappelle que les valeurs de cet exercice démocratique sont l'écoute, le respect et la politesse. Au nom du comité, il invite les gens à prôner l'intérêt commun plutôt que l'intérêt personnel afin d'améliorer la qualité de vie du quartier.

Il ajoute que l'assemblée constitue une répétition pour la vraie consultation publique qui est à venir. Il demande aux citoyens de préparer leur point de vue avant de venir s'exprimer à l'avant de la salle. Aucune manifestation telle qu'applaudir ou huer ne seront tolérées durant l'assemblée tout comme les remarques discriminatoires, accusations et autres interactions du genre.

2. Présentation de la démarche et du plan de développement du site Contrecoeur

M. Champagne invite Mme. *Nicole Loubert* à se présenter :

- Citoyenne engagée et fort dévouée depuis plus de 15 ans.
- Vice-présidente actuelle du Collectif en en environnement de Mercier-Est.
- Membre du Comité de concertation en environnement et urbanisme (CCEU) de Solidarité Mercier-Est.
- Ex-enseignante, à la retraite (tout juste) et résidente du quartier habitant tout près du futur site Contrecoeur.
- Tout comme le Collectif en environnement, elle défend une vision globale de l'aménagement du territoire. Elle insiste pour que l'information circule et que la concertation entre tous les acteurs concernés se fasse et se réalise.
- C'est une habituée des défis et des difficultés que peuvent représenter la cohabitation industrielle et résidentielle. Elle occupe un siège depuis 10 ans comme citoyenne au sein du Comité mixte municipal et industriel (CMMI) qui a comme mission la prévention des risques industriels majeurs.
- Elle et les membres du Collectif ont participé et suscité de nombreuses activités : comités de travail, rencontres, dépôt de mémoires, participation à des audiences publiques.

- Elle va nous rappeler en 5 minutes l'historique, en bonne partie, de l'action citoyenne menée depuis belle lurette autour du site Contrecoeur.

Voir document *Historique de l'action citoyenne autour du site Contrecoeur* en annexe.

M. Champagne invite M. *Patrick Malboeuf* à présenter les démarches entreprises depuis la mise sur pied du comité d'action.

Patrick Malboeuf est agent de milieu de Solidarité Mercier-Est, responsable de l'évaluation de la démarche de concertation dans le quartier, notamment du Forum 2005 Agir dans mon quartier, des cafés urbains. Il a également accompagné les citoyens dans le projet Canterm.

Le Comité d'action Contrecoeur est un mouvement citoyen bénévole qui désire que le développement du site en question se fasse à l'image de ses résidents. Par cette assemblée, le comité désire informer ses concitoyens. Elle est en continuité avec tout ce qui s'est fait dans les années antérieures dans le quartier.

Voir document *Étapes du projet* en annexe.

L'objectif de la présente assemblée est de mobiliser les citoyens sur les consultations publiques et de susciter leur intérêt à exprimer leurs revendications. En effet, plus leur nombre sera élevé lors de la consultation publique, plus le site ressemblera à leur vision du site.

Afin de les soutenir dans cette démarche et de s'assurer que leurs questions soient bien entendues lors de la consultation, le Comité propose une formation sur « Comment participer à une consultation publique », offerte à tous, grâce à la collaboration de l'Office de consultation publique de Montréal. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à la pause à l'un des kiosques. Ils pourront au même moment se procurer le document de la Ville de Montréal du même nom.

Deuxièmement, les citoyens sont invités à se joindre au Comité d'action du site Contrecoeur. Aujourd'hui, le comité compte 30 personnes. Elles se réunissent aux 3 semaines. Les citoyens intéressés à se joindre à ce comité sont invités à donner leurs coordonnées au kiosque prévu à cet effet. À cet endroit, ils pourront obtenir davantage d'informations.

3. Présentation du consensus du comité d'action du site Contrecoeur

M. Malboeuf conclut en présentant le consensus obtenu par le Comité d'action du site Contrecoeur. Cette réflexion s'est faite avant d'avoir reçu des informations de la SHDM. Ainsi, ce consensus représente clairement la vision concertée de ce site.

Voir document *La position sur la vocation du site Contrecoeur du 9 février 2006* en annexe

4. Présentation du projet de développement du site Contrecoeur

M. Champagne invite M. *Bernard Gauvreau* à présenter le projet tel que développé jusqu'à ce jour.

Agent de développement local et anciennement conseiller en économie sociale de la CDEST

(La Corporation de développement de l'Est, plus connue sous le nom de CDEST, est une corporation de développement économique communautaire qui oeuvre à la revitalisation socioéconomique de l'arrondissement de Mercier – Hochelaga Maisonneuve.

Elle intervient dans le soutien au démarrage et à l'expansion des entreprises privées et sociales, le développement de la main-d'oeuvre, le soutien aux initiatives communautaires et le développement de projets ayant un impact structurant dans le milieu.

La CDEST est également active au sein de divers groupes pour assurer la vitalité économique et la qualité de vie de tous les membres de sa communauté.)

- Membre du Comité d'action du site Contrecoeur

- Coordonnateur de la table de concertation du quartier voisin (Mercier-Ouest Quartier en santé), de 1995 à 1999.

- Coordonnateur de la Société d'animation de la Promenade Bellerive (SAPB), en 1994.

M. GAUVREAU PRÉSENTE LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU SITE CONTRECOEUR, VERSION MARS 2007.

Claude Champagne remercie les panélistes qui ont sûrement suscité des interrogations chez les personnes présentes. Il invite les gens intéressés à poser directement des questions aux panélistes à s'inscrire au registre des questions

L'assemblée reprendra à 15h15.

PAUSE DE 15 minutes

4. Période de questions :

Claude Champagne dit que de son propre aveu et celui de plusieurs, c'est une première que de voir 300 citoyens rassemblés afin de s'informer sur le développement de leur quartier. C'est du jamais vu!

M. Champagne informe l'assistance que 25 personnes se sont enregistrées pour poser des questions aux panélistes. Il rappelle que les questions doivent être adressées à l'animateur. Il demande à ces derniers d'éviter les longs préambules et de formuler des questions claires et concises. Il se peut que l'animateur reformule les questions afin d'éclaircir les propos énoncés. Il rappelle qu'il s'agit d'une assemblée publique et que par conséquent, il est important de ne pas dialoguer à deux mais plutôt de s'assurer que l'ensemble du public comprend et suit les échanges. La démarche sera dès lors plus démocratique et permettra une très bonne préparation à la consultation publique qui aura lieu en mai ou juin 2007.

Avant d'inviter la première personne à poser sa question, M. Champagne aimerait répondre à une question qui est revenue sans cesse durant la pause à savoir :

À quel moment débutera le projet de développement et sur combien de temps les travaux se dérouleront-ils ?

Réponse de M. Patrick Malboeuf :

La durée du projet sera entre 6 et 10 ans.

Le promoteur ne connaît pas encore l'ordre des travaux.

Question de M. Jacques Rinfret

Félicitation pour la présentation de l'assemblée et excellent travail pour les informations fournies. Résidant vivant à l'extrémité sud-est de Jacques-Goulet, donc à l'extrémité nord-est

Les habitants d'Anjou paient des taxes à Anjou. Comment se fera la coordination entre Anjou, Mercier-Est et la ville-centre de Montréal sachant que lorsque nous appelons à Anjou, aucune réponse n'est donnée concernant l'assemblée puisque, selon eux, le projet relève de la ville de Montréal?

Réponse de M. Patrick Malboeuf

À ce jour, le projet MHM est élaboré avec une possibilité de le rallonger sur Anjou, notamment en prolongeant le parc. Cette section deviendrait alors sous la juridiction d'Anjou.

Les discussions ont présentement lieu à l'interne.

Présentement, l'information est en évolution.

Conseil : suivre le comité d'action car des consultations publiques auront lieu et les municipalités auront les réponses.

Les urbanistes vont expliquer le projet dans un contexte global qui va inclure Anjou et la ville de Montréal.

Question de M. Denis Jean

Résident vivant sur la rue Jacques-Porlier et Eugène-Achard depuis les dernières années. On ne pensait pas que la rue Eugène-Achard déboucherait. Le seul lien direct avec la rue des Ormeaux se fait par le nord. Or, il n'y a pas d'accès sauf par cette rue.

Il y aura-t-il des mesures de prises concernant l'augmentation de la circulation sur la rue Eugène-Achard?

Réponse de M. Bernard Gauvreau

Sur les questions du transport, le comité n'a pas encore d'information. Toutefois, la volonté du promoteur de poursuivre le projet Contrecoeur jusqu'à la rue Robitaille exige l'implication d'Anjou.

Question de M. Denis Jean

Quels seront les itinéraires des autobus qui couvriront la portion nord du secteur ?

Réponse de M. Bernard Gauvreau

Le comité n'a pas encore d'information à ce sujet.

Intervention de M. Claude Champagne

Ce serait une excellente idée d'amener cette question au comité et par la suite à la consultation publique. C'est lors de ces audiences que la réponse sera connue.

Question de M. Denis Jean

N'est-il pas déjà trop tard ?

Réponse de M. Claude Champagne

Je comprends que vous avez l'impression que tout est déjà décidé mais ce n'est pas le cas, rien n'est encore figé dans le béton.

Réponse de M. Patrick Malboeuf

Actuellement, le projet change à chaque trois jour. Donc, soyez assurés que des changements sont encore possibles. Présentement, les travaux que vous pouvez observer sont des travaux de décontamination qui se feront peu importe si le projet de développement se réalise ou non. La construction aura lieu seulement si le projet est accepté. Sachez qu'il y a des éléments du projet qui sont là parce que le Comité d'action du site Contrecoeur a clairement exprimé ses revendications.

Question de Mme Lise Legault

Une très belle faune existe présentement sur le site Contrecoeur. Comment cette faune sera-t-elle protégée ?

Réponse de Mme Nicole Loubert

Les réponses que le Comité a reçu jusqu'à maintenant, est que présentement, il n'y a pas de milieu humide à protéger en vertu de la réglementation environnementale. Il y a trois petits milieux existant mais leur taille étant trop restreint, ils ne peuvent être réglementés. Ce volet sera approfondi lors de la consultation publique.

Question de M. Roger Durocher

Citoyen de 50 ans.

Est-ce que la rue de Grosbois va garder son caractère commercial sur toute sa longueur ?

Réponse de M. Bernard Gauvreau

À ce jour, le prolongement prévu sera essentiellement résidentiel. Il n'y aura pas d'activités commerciales sur Grosbois du moins, pas dans la section du Site Contrecoeur.

Question de M. Roger Durocher

Est-ce qu'il existe des lois concernant le bruit, les secousses, les vibrations et les poussières qui sont présents dans le secteur ?

Réponse de M. Patrick Malboeuf

Il y a déjà eu des études sur le bruit et les secousses. La ville de Montréal et la SHDM sont conscients que le développement inclus de résoudre cette problématique. Les solutions n'ont pas encore été choisies. Les différentes options sont toujours à l'étude.

Question de M. Roger Durocher
Qui paiera les travaux de décontamination ?

Réponse de Patrick Malboeuf
C'est l'entrepreneur qui le fait mais nous n'avons pas d'information à ce sujet.

Question de M. Gilles Normand
En quoi consiste exactement le changement de zonage prévu ?

Réponse de M. Bernard Gauvreau
Une partie du zonage commercial serait modifié afin d'accueillir des résidences. Il y aurait aussi une demande de changement de zonage concernant la hauteur des bâtiments. Le processus légal sera entrepris auprès de l'arrondissement.

Question de M. Jacques Raie
Y aura-t-il une assurance que le voisinage immédiat, dont les semi-jumelées, soient de la même hauteur que les bâtiments pour les personnes âgées, et éviter qu'elles passent de 6 à 10 étages ?
Est-ce que les décideurs vont respecter ce qui nous a été promis ?

Réponse de M. Claude Champagne
Le projet est en constante évolution, les décisions peuvent encore changer.

Réponse de M. Bernard Gauvreau
Les maisons unifamiliales en rangée ne seront pas nécessairement construites 2 par 2. Pour ce qui est de la question de 6 ou 10 étages, le Comité d'action en prend note. Il serait bien que cette question revienne lors de la consultation publique.

Question de M. Michel David
La limite acceptable pour construire des résidences autour de la carrière est de 300 mètres. Donc à l'époque, ce fut une erreur de construire des résidences aussi près. La loi au Québec ne dit-elle pas que la distance minimale est de 600 mètres ? Pourquoi n'est-ce plus dangereux maintenant ?
Est-ce que les décideurs seront assez honnêtes d'exposer aux résidents les dangers potentiels ?

Réponse de M. Patrick Malboeuf
La cohabitation résidentielle-industrielle est une priorité depuis longtemps. Il s'agit d'un enjeu qui touche tout le quartier. Le besoin d'harmoniser ces 2 secteurs est très clair. Il ne faut surtout pas se limiter aux lois présentes. En effet, le règlement

empêche la carrière de s'approcher mais les maisons, elles, le peuvent. En effet, la gestion des carrières est de juridiction provinciale alors que la construction des résidences relève du municipal. Aujourd'hui, le comité fait un suivi sur les démarches entreprises par Montréal afin d'harmoniser les lieux.

Question de M. Richard Perreault

Toutes les rues à l'est de Des Ormeaux et au nord de Robitaille, ainsi que Paul-Pau finissent toutes en cul de sac ? Pourquoi ces rues qui communique avec la rue Rondeau à ville d'Anjou ne s'arrêtent pas sur cette rue là avant Anjou ?

Réponse de M. Bernard Gavreau

Nous n'avons aucun renseignement sur l'harmonisation du projet avec l'arrondissement d'Anjou. Nous devons attendre pour répondre à cette question car nous n'avons aucun détail à ce sujet. C'est une question qui sera à poser lors de la consultation publique.

Question de M. Richard Perreault

Est-ce que la rue Eugène-Achard va devenir une autoroute entre l'autoroute 40 et la rue Sherbrooke ? Nous ne voulons pas une voie de service à cet endroit!

Question de M. Colin Perron

M. Perron remercie les organisateurs de l'assemblée d'information.

Il est étrange qu'une communication avec les gens d'Anjou semble faite pour les rue Contrecoeur et Robitaille. Or, pourquoi il semble y avoir un consensus à propos d'une rue mais pas concernant les autres rues ?

Réponse de M. Claude Champagne

La question de l'harmonisation avec Anjou a déjà été posée.

Question de M. Jacques Porlier

Résident de la rue Rousseau depuis 22 ans

Les largeurs des rues et l'espace de stationnements sont très étroites, les problèmes de déneigement et de nettoyage sont problématiques, il faut stationner 3-4 rues plus loin. Y aura-t-il une dérogation au règlement et va-t-il y avoir un suivi pour éviter les erreurs?

Réponse de Bernard Gauvreau

Concernant la largeur des rues nous n'avons pas de détail. En ce qui concerne le ratio pour les espaces de stationnements, il est plus élevé que la norme, soit, huit espaces par logement. Pour ce qui concerne le stationnement sur la rue, nous ne savons pas.

Question de M. Rimeau :

Il habite la rue Jacques-Porlier

Concernant l'après carrière, Montréal s'est t-il positionné sur ce que va devenir la carrière ou ce qu'elle ne deviendra pas?

Réponse Patrick Malboeuf

Pas de réponse encore, mais la réponse est nécessaire pour aller de l'avant dans ce projet.

Question de M. Henri Huard

Reste sur la rue Eugène-Achard.

Monsieur Huard voit déjà depuis un bon moment, les camions sur le site et a aussi remarqué que les arbres sont cassés ! Sa question : *Quelle est la différence entre les logements sociaux et les HLM ?*

Réponse de Patrick Malboeuf :

L'annonce de la décontamination aurait avantage à être publicisée.

Pour avoir d'avantage de renseignement sur la décontamination appeler à la SHDM

Réponse de Jean-François Gilker

La différence entre le logement abordable & le logement social-

Le concept est flou pour certain, mais selon le contexte et selon le site Contrecoeur, le logement abordable est à la fois tout le logement social, soit les Coopérative, les HLM et les OSBL (ex :Toit de Mercier)

- Accès-logis : est un programme destiné au logement social ex : OSBL – et doit fournir : 1-service de repas- 2-activités de loisirs-3- services d'urgence 911 et aide.

Dans le cas ou un OSBL pour les aînés devrait être construit, le CLSC doit être mis au courant pour faciliter l'accessibilité aux soins à domicile. Un arrimage est nécessaire entre la Ville et le CLSC pour la réalisation d'un tel projet.

Le logement communautaire quant à lui est accessible grâce au supplément au loyer.

- On vient ajouter du logement privée, condo, clef en main, subvention de la ville de Mtl, pour permettre aux familles d'avoir une propriété pour environ 150 mille. (Accès-condo de la Ville de Montréal) subvention possible.
- Access à la propriété- une subvention offerte aux familles qui achète leur 1^{ère} maison / possibilité de recevoir de 500\$ à 5500\$ pour une mise de fonds. Pour y avoir droit, ils doivent rencontrer les critères suivants : 1^{ère} fois proprio- achat d'une maison inférieure à 200 000\$.

Dans le cadre du site, 420-440 logements sont prévues pour du logement social, sur ce, la moitié est prévue pour les aînés, soit une tour d'environ 220 logements.

Réponse de Bernard Gauvreau :

La SHDM prévoit 24 % de l'espace de logements sociaux sur le territoire.

Question de M. Besner

Président des Loisirs St-Justin

Les Écoles ainsi que le centre de loisirs St-Justin sont directement touchés par le développement du site. Cela cause un effet direct sur l'équipement et sa capacité de répondre aux besoins. Des besoins collectifs devront être considérés, comment prévoit-on répondre aux différents besoins?

Réponse de Bernard Gauvreau :

Aucune information sur les équipements des parcs car ça ne relève pas de du promoteur mais de l'arrondissement. En ce qui concerne la capacité des écoles et du centre de loisirs, aucune information sur cette problématique et aucune école de prévue. Beaucoup de jeunes familles habiteront le site et c'est une réalité dont la ville devra tenir compte.

Réponse de Claude Champagne?

C'est un besoin collectif, il serait important d'amener la question à la consultation!

Question de Catherine Harel- Bourdon, commissaire scolaire de Tétreaultville

2 écoles sont à proximité de ce site : St-Justin et Philippe-Labarre. Le taux de fréquentation dans les écoles est à la baisse. Si le site accueil de nouvelles familles, la communauté ainsi que la commission scolaire vont être très contents de les accueillir.

Dans le regroupement 4 de la CSDM, le quartier est de plus en plus vieillissant, de moins en moins de jeunes et surtout de moins en moins de familles avec de jeunes enfants

Sur le site Contrecoeur, je vois 3 types de structure : achat, abordable et sociaux

*50% des familles de la CSDM n'ont pas les moyens d'acheter une résidence.
Dans le 24 % communautaire, combien iront aux jeunes familles?*

Réponse de Bernard Gauvreau :

On n'a pas cette information, mais la SHDM regarde ça de prêt. Les logements de 3 chambres à coucher, on n'a pas la répartition exacte.

Une inquiétude concernant les 5 1/2 et des 6 1/2, en théorie c'est des familles nombreuses qui ont de besoins. Amener cette question à la consultation publique serait importante.

Question de M. Michel Cadieux

Citoyen de la rue Rousseau

En ce qui concerne les infrastructures : égouts, aqueducs, électricité, lampadaires, réseau électrique & sous-terrain et l'harmonisation avec les maisons déjà existantes. Cela engendrera-t-il de nouvelles taxes?

Réponse de Bernard Gauvreau

Pas de réponses. Aller à l'office avec cette question

Question de Madame Sylvie Gourdy

Les gens sont très inquiets plus de 5000 personnes supplémentaire habiteront notre quartier, l'impact de la pollution sera majeur puisqu'un surplus de voitures y passeront!

Réponse de Patrick Malboeuf

Le projet de Communauto pourrait être une alternative

Madame Gourdy ajoute :

Nous avons l'impression que c'est déjà tout décidé

Merci de votre beau travail quand même.

Question de Madame Sylvie Gourdy

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de egistre et relocalisation des animaux ?

Réponse de Patrick Malboeuf :

La règle à suivre est de laisser les animaux se relocaliser eux-mêmes, de ne pas leur toucher.

Réponse de Nicole Loubert :

On demandera de nous montrer la réglementation lors de la consultation publique.

Question de madame Yvette Proulx

Quel sera le débit de circulation prévu? Quelles sont les études à ce sujet ?

Réponse de Bernard Gauvreau

L'objectif est de faire circuler par Contrecoeur et que la sortie soit vers la rue Sherbrooke et non pas vers l'ouest dans les quartiers existants.

Il y aura des liens à faire avec ville d'Anjou, mais les discussions ne font que commencer alors que beaucoup de questions sont sans réponses pour l'instant.

Question de M. Patrice Girard

Résidant de la rue Jacques- Porlier

En face de chez nous je vais avoir 10 étages qui vont me regarder... merci !

Quelle est l'approche de l'arrondissement pour les familles de classe moyenne ?

On ne pense pas au parc de tennis et tous les autres parcs qui sont en train de tomber...

Réponse de Patrick Malboeuf :

L'arrondissement a mis en place un chantier famille. De plus, une initiative pour les familles appelée 1.2.3 Go! pourrait débiter prochainement dans le quartier.

M.Girard ajoute:

Pourquoi une si grande densité de logement ? 4 x fois plus grande qu'a coté?

Claude :

On en prend bonne note

Question de Mme Gabrielle Girouard-Sauvé

J'habite la rue Robitaille , j'aime le quartier, je termine mes études universitaires cette année, la famille, ca s'en vient!

Y a-t-il un plan pour les jeunes couples qui voudraient s'installer, y a-t-il des listes d'attentes et priorisent-ils les résidants du quartier en premier lieu?

Réponse de Jean-François Gilker

Pour devenir membre d'une coopérative, il faut laisser votre nom à Infologis de l'Est de l'Île de Montréal.

Question de M. Jacques carrier

Zonage : Il habite Jacques-Porlier près de De Grosbois. L'harmonisation je n'y crois pas, il existe deux types de blocs différents : le multi étage ne correspondent pas au zonage. J'habite le quartier depuis plus de 20 ans, il n'y avait rien en arrière.

Quelle est l'étude d'impact sur le voisinage lors de la construction ?

Réponse de Patrick Malboeuf :

Pas de réponse

À quel point le site est-il contaminé ?

Sol : étude l'an dernier à la mi-janvier. Rencontre formelle entre le Groupe Séguin et des représentants du ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs.

Les travaux de décontamination commencèrent en février et se termineront en mai, cela parce que les travaux sont moins bruyants et font moins de poussière en hiver.

Au nord du site, la contamination est constituée de remblais, vieux pneus, bois, etc.

Partie déblayée remblayée par travaux d'excavation

Au sud du site: secteur neige usées

Le reste du secteur : poche d'hydrocarbures

Pour le reste, nous n'avons pas de cartes et les réponses devront venir lors de la consultation publique.

Comment seront fait les changements de zonage ?

Tel que prescrit par l'article 89 de la charte de la ville de Montréal, le projet de règlement pour l'aménagement du site Contrecoeur fera l'objet d'une consultation publique, mais sera adopté par le conseil municipal, sans processus d'approbation référendaire.

Question de Mme Louise Quesnel

Y aura-t-il un endroit où je pourrai fumer sur le site Contrecoeur ?

Réponse Claude Champagne :

C'est une Loi provincial madame.

Question de M. Mario Clément

Quelle est la date butoir prévisible pour les modifications du plan de construction?

Réponse de Patrick Malboeuf :

Pour les citoyens ce sera à l'office de consultation publique qui aura lieu en mai. Par la suite, ce sera lors d'un conseil de ville que les décisions finales seront prises.

M. Clément ajoute :

Concernant le terrain vague dans ville d'Anjou, le processus est à quel stade ?

Réponse de Patrick Malboeuf : Le processus est très récent

Question de M. Marcel Henry

Le secteur de St-Justin va passer de 8000 à 12 000 personnes. Il n'y aura que 11% d'espace vert, est-ce une norme convenable comparativement à d'autres endroits à MTL ?

Réponse de Claude Champagne

Pas de réponses

Question de Mm. Diane St-Jean

Madame St-Jean laisse les coordonnées d'Infologis pour les personnes désirant recevoir plus d'informations. 514-354-7373

Concernant les butes pour isoler les nuisances j'aimerais avoir plus de détails ?

Réponse de Bernard Gauvreau

Entre la carrière et les constructions, ils veulent y installer des talus, ce qui réduirait les bruits et les poussières provenant de la carrière.

La hauteur d'aménagement : nous n'avons pas de détails, nous savons qu'ils veulent végétaliser, les gens concernés par ces décisions seront présents lors des consultations.

Réponse de Nicole Loubert

Îlot Leed engagé, en raison du développement durable du Canada, des constructions de bâtiment écologiques seront exploitées (matériaux, etc..) C'est expérimental et seulement quelques bâtiments le seront.

Question de M. Yves Leblanc

Quelle sont les motivations de la SHDM de construire la densité au sud du site, est-ce la définition de l'homogénéité ?

Réponse de Claude Champagne :

Leur motivation, nous ne la connaissons pas!

La partie plus au nord est vendue à du privé

Question de Mme Fillion

Porte parole de l'Entreprise Marché Tradition

Quels sont les commerces prévus dans la zone commerciale ?

Réponse de Bernard Gauvreau:

Une zone de 5000 mètre carré de commerces. Tous des commerces pour desservir la population à proximité, aucune grande surface n'est prévue, aucun détail sur les types de commerces.

5. Prochaine étapes à venir

Claude Champagne :

À l'écoute de vos questions, j'ai pu constater à quel point ce projet constitue un défi d'harmonisation, Nous avons entendu et pris bonnes notes de vos préoccupations en ce sens. Plusieurs interventions ont également pointé et touché des préoccupations concernant la circulation et le risque de débordement sur des rues secondaires qui doivent demeurer comme telles, calmes et résidentielles, et non un vaste boulevard ou une autoroute. L'environnement et des infrastructures adaptées aux besoins de tous et de toutes (exemple : offre de loisirs, mauvais entretien du parc actuel) et qui débordent ce quadrilatère ont également fait l'objet de vos questions et propos. Enfin, le nombre d'étages projetés semble être préoccupant.

La séance d'information d'aujourd'hui, qui vient de se terminer, constitue sans aucun doute **une excellente préparation et répétition de la consultation publique officielle** qui doit avoir lieu en mai-juin prochain. Surveillez les informations pour connaître le moment et le lieu précis de cette consultation. Je crois que cette assemblée fut assez profitable à tous et à toutes pour commencer à vous faire une tête en ayant une meilleure idée du projet. Les informations reçues et les réponses données aux questions soulevées apportent un éclairage plus complet. Vous vous préparez tranquillement, de la sorte, à élaborer votre point de vue avant de le faire entendre quand cela sera le temps de la faire au moment opportun et prévu pour cela. Vous partez sans doute mieux outillés et équipés en ce sens.

Je tiens à vous remercier pour la patience, l'intérêt et l'attention que vous avez manifestés tout au long de cette assemblée. Je vous remercie également pour la pertinence de vos questions, la générosité de votre temps et de vos propos (surtout en ce dimanche après-midi qui est normalement consacré au repos). La patience, le respect presque religieux et l'écoute dont vous avez preuve ont permis grandement d'atteindre l'objectif fixé pour aujourd'hui. Cela encourage certainement les membres du Comité d'action à poursuivre leur travail bénévole et volontaire. Cela leur donne aussi du matériel, des questions et des préoccupations à soulever déjà, dès maintenant, auprès des autorités concernées.

Je tiens à vous assurer que toutes les personnes qui ont bel et bien voulu nous laisser leurs coordonnées recevront prochainement un compte rendu de cette rencontre. Si vous ne l'avez pas fait, il est encore temps de le faire auprès de Véronique. Sachez aussi que le compte-rendu de cette assemblée sera transmis à

l'Office de consultation publique de Montréal au moment de la consultation afin que vos questions soient prises en compte.

Patrick, veux-tu bien nous indiquer et nous rappeler les étapes qui suivront cet exercice? Quelles autres occasions seront offertes aux personnes qui souhaitent s'impliquer et s'engager dans ce processus démocratique de consultation, de proposition et de bonification du projet?

Patrick Malboeuf :

Suivi auprès du comité du Site Contrecoeur, par le biais du Com-Mer, plusieurs informations vous seront transmises.

Des ateliers pour mieux comprendre la consultation publique seront aussi offerts, et la consultation elle-même se tiendra en mai. Pour information, gardez l'œil ouvert.

6. Fin de l'assemblée

Fin à 16h50

ANNEXE 2 :

Position-guide de Solidarité Mercier-Est

Adoptée lors de l'assemblée spéciale des membres

Du 2 mai 2007

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	41
Blocs d'avis	
Bloc 1 : La participation du milieu	42
Bloc 2 : Le logement	45
Bloc 3 : Le sentiment d'appartenance	47
Bloc 4 : La revitalisation du quartier	48
Bloc 5 : Le transport	49
Bloc 6 : Les services de loisir	52
Bloc 7 : Les espaces verts et les zones de transition	53
Position-guide	62

Introduction

Réunis en assemblée spéciale, les membres de *Solidarité Mercier-Est* adoptaient le mercredi 2 mai 2007, une position-guide sur le projet de développement du site Contrecoeur. L'adoption démocratique d'une position collective de quartier sur un projet qui s'y implantera et viendra le transformer fut rendu possible grâce à une préparation et une information en amont qui s'amorça en octobre 2005.

Veillez noter que certaines données ou renseignements peuvent avoir variés entre le 2 mai 2007 et le 8 juin 2007. Pour la position à jour de Solidarité Mercier-Est, veuillez vous référer à son mémoire remis à l'Office de consultation publique de Montréal le 8 juin 2007.

Le compte-rendu suivant fait état des avis qui furent adoptés à la majorité ou l'unanimité, ainsi que la position-guide adoptée à la majorité. Les avis rejetés à la majorité ou les amendements à la position-guide n'y sont pas compilés.

<p>Les encadrés au début de chaque bloc d'avis servent de mise en contexte ou de point de départ à partir desquels les membres de Solidarité Mercier-Est ont adopté les avis.</p>

Bloc 1 : La participation du milieu

La mission de Solidarité Mercier-Est :

Solidarité Mercier-Est a pour mission de regrouper des citoyens, des groupes, des organismes et des institutions œuvrant dans Mercier-Est afin de participer collectivement au développement social, économique et communautaire du quartier. Elle cherche également à favoriser la promotion du quartier Mercier-Est, l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ainsi que le développement des organismes communautaires autonomes.

L'un des éléments-clé du développement durable, tel qu'énoncé dans *le plan stratégique de développement durable de la communauté montréalaise* (le genre de développement recherché par Solidarité Mercier-Est dans sa mission) est que le milieu d'implantation d'un projet participe à son élaboration.

1.1

Le processus de concertation autour de ce projet a très mal commencé. Mandaté en août 2004 par le comité exécutif de la Ville de Montréal, la SHDM devait produire un plan de développement préliminaire pour le projet du site Contrecoeur. En octobre 2006, toujours aucune nouvelle n'avait été reçue, malgré que Ginette Mongrain, directrice d'Infologis de l'est de l'Île de Montréal ait été désignée comme représentante de la communauté au sein d'une instance de concertation qui n'a jamais vu le jour.

C'est le *Comité de Concertation en Environnement et Urbanisme (CCEU)* de *Solidarité Mercier-Est* qui emboîta le pas en février 2006 et qui prit une position, sentant que la planification du projet lui filait entre les doigts.

Quelques jours plus tard la *Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)* annonçait non seulement qu'elle avait procédé à une panoplie d'études et d'analyses du site, mais conviait le comité d'action du site Contrecoeur à une présentation de leur plan directeur de développement du site Contrecoeur. La prise de position du *CCEU* fut communiquée, et aida le comité d'action à se positionner comme interlocuteur représentant le milieu.

Les mois avancèrent mais les demandes d'information faisant suite à la présentation ne trouvèrent aucune réponse favorable. Si bien que le *CCEU* élaborait une liste de questions consensuelles en novembre 2006 à être envoyée et répondue par la *SHDM*. Quelques jours plus tard le comité recevait encore une

fois une invitation à se faire présenter l'avancement du projet et à poser ses questions.

Cette dynamique d'information était nettement insuffisante et frustrante pour le comité d'action qui entreprit, un peu avant les fêtes de 2006, de faire la demande d'un comité de suivi. Ce fut le début d'une autre dynamique.

Avis 1.1

La place de la participation du milieu à l'élaboration du projet était, jusqu'à décembre 2006, insuffisante.

1.2

Ce comité de suivi permit à 4 représentants du comité d'action de rencontrer à chaque 3 semaines la *SHDM*, la ville et l'arrondissement. L'échange d'information y fut abondant. Le pouvoir d'influence dans la planification du projet devint plus palpable, bien que très limité.

Bien qu'il soit difficile d'établir s'ils furent causés par les interventions du comité de suivi les demandant, certains changements notables sont survenus au projet qui lui permit de correspondre d'avantage aux préoccupations et besoins du milieu :

- La tenue d'une assemblée d'information le 18 mars
- 25 % de logement social dans le site (plutôt que 15% au départ)
- Une harmonisation des constructions du site avec les résidences existantes
- Un changement des tracés et de la signalisation des rues
- Une diminution du nombre d'étages des tours pour personnes âgées
- Des efforts pour adresser la problématique de la cohabitation résidentielle/industrielle

Nous reviendrons à ces éléments dans leurs catégories respectives, mais il est important de comprendre que par le biais de représentants, le milieu a participé à l'élaboration du projet.

Avis 1.2

La participation des représentants du milieu dans l'élaboration du projet est depuis janvier 2007 très bonne.

1.3

S'il est difficile pour les représentants du milieu d'évaluer le réel impact qu'ils ont eu sur les décisions liées à l'élaboration du projet, il fut extrêmement difficile pour les citoyens d'en arriver à la conclusion qu'ils avaient quelconque influence, ou qu'ils étaient considérés d'une quelconque manière dans l'élaboration et l'exécution du projet.

En effet, la crédibilité et la confiance envers l'importance de la participation du milieu furent sans cesse minées par un empressement marqué dans l'élaboration (refus de rencontrer le CAU plus de 3 fois malgré la demande des experts en urbanisme soucieux de bonifier le projet; escamotage de procédures administratives et techniques), l'exécution (décontamination effectuée avant les consultations publiques et sans communication appropriée; date incontournable de début des travaux en automne 2007 connue depuis décembre 2006) et la date et durée de la consultation.

Le comité de suivi, les citoyens ainsi que de nombreux acteurs municipaux emmenèrent des suggestions dans le but d'adopter un rythme qui favoriserait leur participation respective au projet mais ils comprirent à leur dépend que cet empressement ne pouvait et n'allait pas cesser. Cet empressement auto-imposé s'est rapidement établi comme étant l'une des plus grandes contraintes du projet.

Avis 1.3

Il existe des décisions qui ont été prises depuis longtemps et qui échappent à la consultation et la participation du milieu :

- Il y aura un projet sur le site Contrecoeur
- Ce projet comprendra autour de 1800 unités de logement
- Un promoteur privé en sera responsable de la réalisation. Celui-ci en assumera les coûts (y compris la décontamination), mais gagnera les profits liés au site. La rentabilité de l'exercice nécessite donc que les travaux commencent en automne 2007 (et donc que les travaux de décontamination soient faits avant les consultations publiques).

-
Ces décisions politiques ont emmenées un empressement dans l'élaboration, dans la consultation et dans l'exécution du projet qui ont diminué la participation et l'acceptation du milieu envers le projet

Bloc 2 : Le logement

L'orientation #1 de Solidarité Mercier-Est (issue du Forum 2005 *Agir pour mon quartier*):

1. En matière de logement, favoriser la rénovation, la construction de logements sociaux et communautaires ainsi que les programmes d'accès à la propriété;

Le *Comité de concertation en environnement et urbanisme (CCEU)* de *Solidarité Mercier-Est* établissait par consensus, le 9 février 2006, une position sur le développement du site Contrecoeur. Cette position devait servir au comité d'action du site Contrecoeur afin que celui-ci influence les décideurs du projet.

Concernant le logement, la position du *CCEU* demandait :

- Développement résidentiel adapté aux aînés, aux familles et aux jeunes adultes
- 33% de logement social pour les personnes à faible revenu
- Mesures favorisant l'accès à la propriété

La ville de Montréal souhaite construire de 60 000 à 75 000 nouvelles unités de logement d'ici 2014. De celles-ci, la stratégie d'inclusion de logement abordable prévoit 15% de logement social et communautaire et 15% de logement abordable (favorisant l'accès à la propriété).

2.1

Le projet de développement du site Contrecoeur prévoit la construction de plus de 1800 unités de logement.

Avis 2.1

À lui-seul, le projet du site Contrecoeur atteint près de 3% de l'objectif de construction de nouveaux logements de la ville de Montréal. Ajouté au récent projet Alcatel, cela contribuerait fortement à combattre le problème du manque de logement dans notre quartier.

2.2

Le projet de développement du site Contrecoeur prévoit que 24% de ces 1800 unités de logement soient du logement social et communautaire, 9% en haut des objectifs de la ville et 9% en bas des objectifs du CCEU.

Avis 2.2

La présence de 24% de logement social sur le site Contrecoeur démontre le travail accompli par le comité d'action et l'ouverture de la ville de Montréal, qui ont adopté un pourcentage à mi-chemin de leur position respective.

2.3

Le projet de développement du site Contrecoeur prévoit que 37% de ces 1800 unités de logement soient du logement abordable, 22% en haut des objectifs de la ville.

Avis 2.3

La présence de 47% de logement abordable privé sur le site Contrecoeur facilite l'accès à la propriété dans une mesure qui dépasse de beaucoup les objectifs de la Ville.

2.4

Le projet de développement du site Contrecoeur prévoit que 24% des 1800 unités de logement soient destinées aux personnes âgées, dont la moitié en logement abordable.

Avis 2.4

La présence de 442 unités de logement pour personnes âgées, dont la moitié sera en logement social, témoigne de l'écoute de la ville de Montréal envers les besoins en logement des personnes âgées.

2.5

La SHDM a modifié son projet en cours de route pour inclure plus d'unités de logement comportant plus de 2 chambres à coucher, de façon à attirer plus de familles et de jeunes adultes.

Avis 2.5

L'inclusion d'unités de logement comportant plus de 2 chambres à coucher dans le projet est à encourager mais devrait être chiffrée pour s'assurer que le projet attire des familles et de jeunes adultes. Une portion importante de ces unités devrait être en logement abordable ou social.

Bloc 3 : Le sentiment d'appartenance

L'orientation #2 de Solidarité Mercier-Est :

2. Accentuer le sentiment d'appartenance et la promotion du quartier, notamment par l'accueil des communautés culturelles, la mise en œuvre de projets intergénérationnels mobilisateurs, l'organisation de fêtes de quartier et d'événements culturels, le tout afin de diminuer les clivages;

3.1

L'harmonisation du projet du site Contrecoeur avec le quartier existant est essentielle pour que celui-ci soit non seulement accepté et inclus dans le quartier, mais qu'il serve à bonifier le tissu social et les services du quartier.

Avis 3.1

Des efforts ont été faits par la SHDM pour s'assurer que les constructions sur le site Contrecoeur s'harmonisent avec le cadre bâti actuel, notamment par des modifications au projet le long des rues Jacques-Porlier et Eugène Achard, et par une limitation du nombre d'étage des tours pour personnes âgées.

3.2

La mixité et la diversité sociale et économique sur le site est essentielle afin de diminuer les clivages.

Avis 3.2

Les unités de logement social et communautaire devraient être réparties dans tout le projet et non être concentrées, ce qui pourrait créer un phénomène de ghettoïsation. Aussi, les lourdes exigences de densité du site en nombre de logement devraient être réparties graduellement sur l'ensemble du site, y compris la portion nord réservée au promoteur privé.

Bloc 4 : La revitalisation du quartier

L'orientation #3 de Solidarité Mercier-Est :

3. Dynamiser la revitalisation du quartier, notamment par le développement de divertissements adaptés aux différentes clientèles, de petits commerces spécialisés, etc.

Concernant la revitalisation du quartier, la position du CCEU demandait :

- Commerces de proximité de petite surface

4.1

Le nombre et la superficie de commerces a augmentée depuis les premières versions du projet.

Des études de marché détaillées et des mécanismes de contrôle doivent exister, en plus du zonage, pour s'assurer que la portion commerciale du site corresponde aux besoins du quartier, c'est-à-dire :

Avis 4.1.1

- Que ne s'y installent que des commerces de petite surface

4.1.2

Des études de marché détaillées et des mécanismes de contrôle doivent exister, en plus du zonage, pour s'assurer que la portion commerciale du site corresponde aux besoins du quartier, c'est-à-dire :

Avis 4.1.2

- Que l'offre commerciale qui s'ajoute complémente, plutôt que menace, l'offre commerciale déjà existante dans le quartier, particulièrement afin de ne pas menacer des initiatives de revitalisation commerciales déjà entreprises avec les commerces du quartier.

4.1.3

Des études de marché détaillées et des mécanismes de contrôle doivent exister, en plus du zonage, pour s'assurer que la portion commerciale du site corresponde aux besoins du quartier, c'est-à-dire :

Avis 4.1.3

- Que l'ordonnancement de la construction de la zone commerciale se fasse progressivement avec l'ordonnancement de la construction de la zone résidentielle afin que les prévisions de l'étude de marché ne soient pas faussées.

Bloc 5 : Le transport

L'orientation #4 de Solidarité Mercier-Est

4. Travailler à l'amélioration de la desserte de transport collectif dans le quartier ainsi que des pistes cyclables dans une optique de réduction globale de la circulation automobile. Cette piste s'accompagne de l'interdiction de l'accès aux camions.

Concernant le transport, la position du CCEU demandait :

- Interdiction de la construction d'un boulevard sur le site ou de voies de camionnage

5.1

Le passage de camions de transit sur le site Contrecoeur serait complètement incompatible avec son développement.

Avis 5.1

La législation et la signalisation sur le site Contrecoeur devra interdire le camionnage de transit.

5.2

Le projet de développement du site Contrecoeur projette l'aménagement d'une piste cyclable le long du parc.

Avis 5.2

La piste cyclable prévue sur le site reflète les efforts faits par la SHDM pour faciliter le transport durable sur le site.

5.3

Les connections de la piste cyclable sur le site ne sont pas connues.

Avis 5.3

La piste cyclable sur le site doit être aménagée de façon à établir une séparation entre la rue et la piste cyclable. Des efforts doivent aussi être faits pour que cette piste cyclable rejoigne la piste cyclable déjà existante à Anjou et qu'elle rejoigne le parc Thomas-Chapais afin de se connecter au projet de piste cyclable reliant le parc Thomas-Chapais et le parc de la promenade Bellerive tel qu'énoncé dans le plan d'urbanisme de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

5.4

Le projet propose une allée centrale et d'autres aménagements facilitant le transport piétonnier sur le site, de par la largeur des trottoirs et des aménagements paysagers. L'aménagement du prolongement du parc dans l'arrondissement d'Anjou ouvre aussi la possibilité pour un passage piétonnier.

Avis 5.4

Différentes initiatives sur le site (allée centrale, largeur des trottoirs, aménagements paysagers, passage piétonnier dans le prolongement du parc, etc.) démontrent les efforts faits par la SHDM pour faciliter le transport durable.

5.5

Certaines pistes n'ont pas été explorées pour faciliter le transport durable sur le site, ainsi il est proposé :

Avis 5.5

Que Solidarité Mercier-Est poursuive ses démarches auprès de la SHDM pour s'assurer notamment que:

- le projet de stationnement pour Communauto prévu près de la zone commerciale soit maintenu;
- les mesures d'apaisement de la circulation prévues sur le site soient mises en œuvre;
- les limites de vitesse requises soient prévues.

5.6

Les nouvelles rues du site auront un effet sur la circulation dans les rues avoisinantes existantes.

Avis 5.6

L'étude de circulation doit démontrer que :

- Le prolongement de la collectrice Contrecoeur jusqu'à la rue Robitaille provoquera un flux et un type de circulation compatible avec l'aménagement et les dimensions de la Rue Robitaille actuelle.
- Le prolongement des rues vers l'arrondissement d'Anjou, plus spécifiquement la rue Eugène-Achard, permettra un lien vers le nord emmenant un flux et un type de circulation compatible avec la vocation résidentielle du site.
- Sur l'ensemble du site et du quartier avoisinant, le flux de circulation additionnel provenant des nouveaux aménagements du site sera compatible avec l'aménagement et les dimensions des rues actuelles.

5.7

Afin de rendre possible la desserte en transport en commun sur le site, le projet de développement propose que la collectrice Contrecoeur soit prolongée jusqu'à la Rue Robitaille.

Avis 5.7

Des ententes avec l'arrondissement d'Anjou et la Société de transport de Montréal doivent être prises pour que la collectrice Contrecoeur soit prolongée jusqu'à la rue Robitaille et permette la desserte en transport en commun sur le site.

5.8

Le projet de développement du site Contrecoeur élimine théoriquement la possibilité que l'éventuel Boulevard Bourget s'établisse à l'ouest de la carrière.

Avis 5.8

Les ententes établissant maintenant le tracé du futur Boulevard Bourget à l'est de la carrière doivent être rendues publiques, ainsi que le niveau d'avancement de la planification de ce Boulevard.

Bloc 6 : Les services de loisir

L'orientation #5 de Solidarité Mercier-Est

5. Accentuer la mobilisation des citoyens en vue de l'amélioration de la desserte de services de loisir par la construction d'un centre récréo-sportif et la mise sur pied de points de services de loisir dotés d'équipements adéquats dans chacun des territoires;

Concernant le loisir, la position du CCEU demandait :

- Proximité des services (ex : loisirs)

6.1

Jusqu'à tout récemment, le projet du site Contrecoeur comprenait l'aménagement d'un bâtiment institutionnel «dont l'usage devait être défini par les besoins du milieu » entre le parc et la zone commerciale.

Avis 6.1

Les raisons de ce retrait, et le choix de l'aménagement qui lui a été préféré, doivent être connues et expliquées.

Bloc 7 : Les espaces verts et les zones de transition

L'orientation #6 de Solidarité Mercier-Est

6. Améliorer la qualité de vie des citoyens en créant, notamment, des zones tampon entre les secteurs résidentiels et industriels et en privilégiant et améliorant les espaces verts, les logements et les installations déjà existantes.

Concernant les espaces verts et les zones de transition, le CCEU demandait :

- Espaces verts, incluant un site de conservation, servant de zone de transition avec le milieu industriel avoisinant
- Espaces verts aménagés en mixité avec le milieu résidentiel
- Intégration harmonieuse de la carrière (sans possibilité de site d'enfouissement)

Les articles 10, 11 et 12 du *règlement sur les carrières et sablières*, de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2, r.2)

SECTION III

NORMES DE LOCALISATION

10. Zonage: Il est interdit d'établir une nouvelle carrière ou une nouvelle sablière dont l'aire d'exploitation est située dans un territoire zoné par l'autorité municipale pour fins résidentielles, commerciales ou mixtes (commerciales-résidentielles). Il est pareillement interdit d'établir une nouvelle carrière à moins de 600 mètres d'un tel territoire ou d'établir une nouvelle sablière à moins de 150 mètres d'un tel territoire.

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 10.

11. Distances minimales: L'aire d'exploitation d'une nouvelle carrière doit être située à une distance minimale de 600 mètres de toute habitation, sauf s'il s'agit d'une habitation appartenant ou louée au propriétaire ou à l'exploitant de la carrière. Le présent alinéa s'applique également aux nouvelles sablières, sauf que la norme de distance minimale est de 150 mètres.

Les normes de distance établies au présent article s'appliquent *mutatis mutandis* entre l'aire d'exploitation et toute école ou autre établissement d'enseignement, tout temple religieux, tout terrain de camping ou tout établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5).

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 11; L.Q., 1992, c. 68, a. 157.

12. Exception pour le bruit: Une nouvelle carrière ou sablière peut néanmoins être établie à une distance inférieure aux normes prescrites selon les articles 10 et 11 si l'exploitant soumet à l'appui de sa demande une évaluation du niveau maximum de bruit qui sera émis dans l'environnement par l'exploitation de la nouvelle carrière ou de la nouvelle sablière et si le bruit évalué aux limites de toute zone résidentielle, commerciale ou mixte visée à l'article 10 et à toute construction ou immeuble visé à l'article 11 n'excède pas 40 dBA entre 18 h et 6 h et 45 dBA entre 6 h et 18 h.

Dans le cas où le ministre a accordé un certificat d'autorisation pour une carrière ou sablière suite à une demande appuyée d'une évaluation de bruit conformément au présent article, l'exploitant de la carrière ou sablière doit, tout au cours de l'exploitation de celle-ci, respecter les normes de bruit établies au premier alinéa.

La résolution du 22 novembre de l'assemblée des membres de Solidarité Mercier –Est :

Attendu le rapport 227 du *Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE)* concernant le Projet de construction de réservoirs additionnels d'entreposage de produits liquides à Montréal-Est par Canterm terminaux canadiens inc.

Attendu que la commission du *BAPE* chargée de ce rapport conclut en définitive que « *la sécurité est une exigence fondamentale qui doit primer sur toute autre considération* », exigence concrétisée par l'avis 15 dudit rapport :

La commission est d'avis que tout réservoir destiné à stocker des produits dangereux doit être localisé de façon à ce qu'aucune résidence ne se trouve à l'intérieur du rayon d'impact du pire scénario alternatif d'accident technologique (...)

Attendu que des constructions résidentielles ont été autorisées et entreprises au sein des rayons d'impact des installations actuelles de Canterm, soit sur la rue Georges-V à la hauteur des rues Sainte-Claire et Pierre de Coubertin

Attendu que l'organisme *Habitat pour l'humanité* s'est porté acquéreur d'un terrain au sein des rayons d'impact des installations actuelles de Canterm, soit à l'angle des rues Georges-V et Hochelaga et y projette d'y construire des logements.

Attendu que la *Société de développement et d'habitation de Montréal (SHDM)* projette de développer le site Contrecoeur par la construction de nombreuses unités de logement, comprenant un complexe destiné aux personnes âgées, au sein du rayon d'impact de la compagnie Interquisa et compte tenu que ce même rayon d'impact englobe actuellement une population de près de 13 000 personnes dont la sécurité est une préoccupation importante du milieu.

Attendu que la compagnie Canterm a construit un réservoir sur le site K-4 simultanément aux audiences publiques du *BAPE* par autorisation du *Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs*

Attendu qu' en plus du projet de Canterm, deux autres grandes pétrolières ont déjà annoncées leur intérêt de construire de nouveaux réservoirs dans l'Est de Montréal

Il est proposé d'adopter la résolution à l'effet que :

L'assemblée des membres de Solidarité Mercier-Est demande un moratoire sur toute construction qui ferait en sorte qu'une résidence se retrouve à l'intérieur du rayon d'impact du pire scénario alternatif d'accident technologique d'une installation industrielle.

Ce moratoire, imposé par le gouvernement du Québec et respecté par toutes les instances, devrait être effectif jusqu'à ce qu'un cadre réglementaire québécois et une concertation régionale dictent l'aménagement de zones de transition sécuritaires.

7.1

Le pourcentage d'espaces verts sur le site Contrecoeur est prévu à 10%. En plus du parc, de nombreux aménagements paysagers sont prévus afin de tendre vers la mixité résidentielle/espaces verts sur le site.

Avis 7.1

Afin que la quantité d'espaces verts sur le site soit acceptable, des ententes doivent être prises pour assurer le projet de prolonger le parc du site Contrecoeur dans l'arrondissement Anjou.

7.2

Un îlot LEED dont l'efficacité énergétique serait supérieure est prévu dans le projet du site Contrecoeur.

Avis 7.2

La présence d'un îlot LEED dans le site Contrecoeur est un signe de la préoccupation environnementale de la SHDM. Des précisions doivent être données quant à son ampleur, et quant aux raisons pour ne pas l'augmenter.

7.3

Avis 7.3

Les activités actuelles de la carrière Lafarge causent des nuisances pour les citoyens riverains. Les activités de la carrière respectent cependant les normes gouvernementales et plusieurs initiatives ont été mises sur pied pour faciliter les relations de bon voisinage entre la carrière et les riverains.

7.4

Le projet de développement du site Contrecoeur prévoit construire des habitations à moins de 600 mètres d'une carrière en opération. Le Règlement sur les carrières et sablières (**L.R.Q., c. Q-2**) de la loi sur la qualité de l'environnement interdirait à toute nouvelle carrière de s'établir à moins de 600 mètres d'habitations. Une exception pourrait cependant être octroyée par le ministère dans le cas où la carrière ne dépasserait pas certains niveaux de bruits. La loi sur la

qualité de l'environnement est provinciale et a juridiction sur les carrières, mais pas sur l'aménagement d'habitations.

Avis 7.4

Une loi provinciale, afin de protéger la qualité de vie des résidants, empêche toute carrière de se rapprocher à l'intérieur de 600 mètres d'une zone habitée. Bien qu'elle ne soit pas légalement tenue à respecter cette norme, il n'apparaît pas responsable pour la qualité de vie des futurs résidents que la Ville de Montréal autorise des constructions à moins de 600 mètres d'une carrière.

Cependant, s'il peut être prouvé que les niveaux de bruit de la carrière pour les futurs résidants du site Contrecoeur ne dépasseraient pas les limites qui permettraient au Ministère d'accorder une exception à l'établissement d'une carrière, il apparaît raisonnable pour la Ville d'accorder une exception semblable à des constructions résidentielles **pour autant que des ententes garantissent le respect de ces normes par la carrière dans le futur.**

7.5

Toutes les études (bruit et vibration) n'ont tenues compte que de l'exploitation actuelle de la carrière, qui se déroule au Nord du site, c'est-à-dire dans la portion la plus éloignée du futur site Contrecoeur. Ces études démontrent que si l'exploitation future de la carrière devait se rapprocher vers le sud, les niveaux de nuisance ne seraient plus acceptables, menaçant la qualité de vie des citoyens. La Ville de Montréal-Est a déjà confirmée que la carrière Lafarge détient un permis d'exploitation qui lui permet d'exploiter le sud de la carrière.

Avis 7.5

Une entente avec la carrière Lafarge afin de limiter ses activités à la portion Nord **est incontournable** pour assurer que la qualité de vie des résidants du futur site Contrecoeur soit acceptable.

Cette entente devrait aussi faire état de l'usage alternatif de la portion non-exploitée de la carrière.

7.6

Malgré l'état très avancé de la planification du projet du site Contrecoeur et de la concertation avec le milieu, les représentants de la carrière Lafarge n'ont toujours pas été inclus dans le processus de concertation.

Avis 7.6

Ayant elle-même développé une tradition novatrice de concertation et de communication avec le milieu, et étant donné l'importance de l'entente à conclure avec elle, la Ville de Montréal devrait convier les représentants de la carrière Lafarge le plus rapidement possible à participer au processus de concertation.

7.7

Le processus de décontamination du site a broyé la majorité de la végétation du site, laissant un terrain sans obstacle ou écran à la fois en regard de la carrière et des travaux de constructions intenses qui se dérouleront sur le site.

Avis 7.7

Aucune piste n'a été étudiée pour orchestrer la décontamination de façon à minimiser les nuisances pour les riverains lors de la période de construction.

7.8

Le site Contrecoeur était autrefois un lieu d'entreposage de débris municipaux, de traverse de pipeline, et de dépôt de neiges usées.

Avis 7.8

Le projet de développement du site Contrecoeur vient empêcher d'autres usages du site nuisibles pour l'environnement et la qualité de vie des citoyens du quartier.

7.9

Le rayon d'impact en cas d'accident industriel majeur pour l'acide acétique de la compagnie Interquisa touche la partie sud-est du site Contrecoeur, qui comprendrait une zone commerciale et deux tours d'habitations pour personnes âgées.

Il n'existe actuellement pas de cadre réglementaire régissant les interfaces industrielles/résidentielles au Québec, contrairement à plusieurs autres pays membres de l'OCDE.

Il n'existe actuellement pas de structures de concertation établies permettant aux différents acteurs de l'aménagement de l'est de Montréal de gérer les interfaces industrielles/résidentielles.

Ces deux outils ont été recommandés par la commission 227 du Bureau d'audiences publiques en environnement lors des audiences publiques concernant le projet Canterm. Ils sont aussi recommandés par l'Alliance pour une gestion des interfaces industrielles/résidentielles responsable (AGIIRR) et l'Association industrielle de l'est de Montréal (AIEM).

En l'absence de ces deux outils essentiels pour garantir la qualité de vie de ses résidents, l'assemblée des membres de Solidarité Mercier-Est a pris une résolution, le 22 novembre 2006, requérant un moratoire sur toute construction résidentielle ou industrielle qui ferait en sorte qu'une résidence se retrouve dans le rayon d'impact d'un réservoir.

En marge de ces revendications, Solidarité Mercier-Est, l'association industrielle de l'Est de Montréal, la ville de Montréal, l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et le ministère de la sécurité publique du Québec ont entrepris des démarches de concertation avancées.

Avis 7.9.1

Les démarches de concertation ont permis de souligner que les deux outils nécessaires pour assurer une gestion responsable des interfaces industrielles/résidentielles, soit le cadre réglementaire et la concertation, sont amorcés.

Ces démarches ont aussi souligné que c'est en concertation et non en opposition, et grâce au support d'un comité interministériel mis sur pied par le ministère de la sécurité publique, que s'établiront les règles établissant les distances sécuritaires entre les activités industrielles et les habitations résidentielles.

De par sa culture de concertation, et par les partenariats forts qu'elle a développée avec la Ville de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal, l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, l'association industrielle de l'Est de Montréal et le ministère de la sécurité publique; Solidarité Mercier-Est s'est assurée d'une place de choix pour défendre la qualité de vie et la sécurité des citoyens de son quartier en établissant en concertation les assises d'une gestion responsable du territoire en regard du risque industriel.

La construction du site Contrecoeur devant s'étaler sur une période de 6 à 10 ans et l'établissement d'un cadre réglementaire en concertation devant se faire d'ici 6 ans, la construction des habitations dans le rayon d'impact de la compagnie Interquisa ne devra se faire que lorsque des règlements clairs d'une loi provinciale assureront la sécurité des résidents qui s'y établiraient.

Avis 7.9.2

Solidarité Mercier-Est reconnaît l'engagement volontaire et soutenu de la compagnie Interquisa en vue de trouver des solutions pour assurer une cohabitation résidentielle-industrielle harmonieuse et sécuritaire.

Avis 7.9.3

Solidarité Mercier-Est reconnaît les préoccupations manifestées par la SHDM à l'égard de la sécurité et de la qualité de vie des citoyens de Mercier-Est et souhaite que son engagement se poursuive dans l'avenir en vue d'assurer une cohabitation résidentielle-industrielle harmonieuse et sécuritaire.

POSITION-GUIDE DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DE SOLIDARITÉ MERCIER-EST SUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU SITE CONTRECOEUR

Attendu que la participation des représentants du milieu dans l'élaboration du projet est depuis janvier 2007 très bonne;

Attendu qu'à lui seul, le projet du site Contrecœur atteint près de 3% de l'objectif de construction de nouveaux logements de la ville de Montréal. Ajouté au récent site de l'OSBL Les Toits de Mercier-Est et de la coopérative d'habitation Hermandod, cela contribuerait fortement à combattre le problème du manque de logement dans notre quartier;

Attendu que la présence de 24% de logement social sur le site Contrecœur démontre le travail accompli par le comité d'action et l'ouverture de la ville de Montréal, qui ont adopté un pourcentage à mi-chemin de leur position respective;

Attendu que la présence de 47% de logement abordable privé sur le site Contrecœur facilite l'accès à la propriété dans une mesure qui dépasse de beaucoup les objectifs de la Ville;

Attendu que la présence de 442 unités de logement pour personnes âgées, dont la moitié sera en logement social, témoigne de l'écoute de la Ville de Montréal envers les besoins en logement des personnes âgées;

Attendu que des efforts ont été faits par la SHDM pour s'assurer que les constructions sur le site Contrecœur s'harmonisent avec le cadre bâti actuel, notamment par des modifications au projet le long des rues Jacques-Porlier et Eugène-Achard, et par une limitation du nombre d'étages des tours pour personnes âgées;

Attendu que la piste cyclable prévue sur le site reflète les efforts faits par la SHDM pour faciliter le transport durable sur le site;

Attendu que différentes initiatives sur le site démontrent les efforts faits par la SHDM pour faciliter le transport durable (par exemple, une allée centrale, d'autres aménagements facilitant le transport piétonnier sur le site, la largeur des trottoirs, des aménagements paysagers, etc.);

Attendu que le projet de développement du site Contrecœur élimine vraisemblablement la possibilité que l'éventuel Boulevard Bourget s'établisse dans le quartier Mercier-Est;

Attendu que le projet de développement du site Contrecoeur entend comprendre un projet LEED

Attendu que les activités actuelles de la carrière Lafarge, bien qu'elles causent des nuisances pour les citoyens riverains, respectent cependant les normes gouvernementales et que plusieurs initiatives ont été mises sur pied pour faciliter les relations de bon voisinage entre la carrière et les riverains;

Attendu que le projet de développement du site Contrecœur vient empêcher d'autres usages du site nuisibles pour l'environnement et la qualité de vie des citoyens du quartier;

Attendu que Solidarité Mercier-Est reconnaît l'engagement volontaire et soutenu de la compagnie Interquisa en vue de trouver des solutions pour assurer une cohabitation résidentielle-industrielle harmonieuse et sécuritaire.

Attendu que Solidarité Mercier-Est reconnaît les préoccupations manifestées par la SHDM à l'égard de la sécurité et de la qualité de vie des citoyens de Mercier-Est et souhaite que son engagement se poursuive dans l'avenir en vue d'assurer une cohabitation résidentielle-industrielle harmonieuse et sécuritaire.

L'assemblée des membres de Solidarité Mercier-Est appuie le projet de développement du site Contrecœur **conditionnellement** aux huit (8) exigences suivantes :

- Que l'inclusion d'unités de logement comportant plus de 2 chambres à coucher dans le projet devrait être chiffrée pour s'assurer que le projet attire des familles et de jeunes adultes. Une portion importante de ces unités devrait être en logement abordable ou social.
- Que l'ordonnancement de la construction de la zone commerciale se fasse progressivement avec l'ordonnancement de la construction de la zone résidentielle afin que les prévisions de l'étude de marché ne soient pas faussées.
- Que la législation et la signalisation sur le site Contrecœur interdise le camionnage de transit.
- Que des habitations ne soient construites à moins de 600 mètres de la carrière que s'il est démontré que les niveaux de bruit de la carrière respectent les normes de l'article 12 du règlement sur les carrières et sablières (L.R.Q., c. Q-2 r.2) et que des ententes garantissent le respect de ces normes par la carrière dans le futur.
- Qu'une entente soit prise avec la carrière Lafarge afin de limiter ses activités à la portion Nord de la carrière et que cette entente fasse état de l'usage alternatif de la portion non-exploitée.
- Que la construction des habitations dans le rayon d'impact de la compagnie Interquisa ne se fasse que lorsque des règlements clairs d'une loi provinciale assureront la sécurité des résidents qui s'y établiraient.
- Que les unités de logement social et communautaire devraient être réparties dans tout le projet et non être concentrées, ce qui pourrait créer un phénomène de ghettoïsation. Aussi, les lourdes exigences de densité du site en nombre de logement devraient être réparties graduellement sur l'ensemble du site, y compris la portion nord réservée au promoteur privé.

- Que la Ville de Montréal convie les représentants de la carrière Lafarge le plus rapidement possible à participer au processus de concertation.

De plus, Solidarité Mercier-Est emmène les recommandations suivantes :

- Que la politique de consultation publique de Montréal inclue des dispositions dans le cas où le promoteur d'un projet est la ville de Montréal, l'une de ses sociétés affiliées ou un arrondissement. Ces dispositions devraient notamment être à l'effet : d'engager avec le milieu des démarches de rétro-information en amont, avant d'amorcer le processus de consultation publique; et de ne débiter la phase d'exécution des travaux (tout travail apportant des altérations significatives à un site, y compris la décontamination et le rasage de végétation) qu'une fois le projet soumis à la consultation publique
- Que ne s'y installent que des commerces de petite surface.
- Que l'offre commerciale qui s'ajoute complémente, plutôt que menace, l'offre commerciale déjà existante dans le quartier, particulièrement afin de ne pas menacer des initiatives de revitalisation commerciales déjà entreprises avec les commerces du quartier.
- Que la piste cyclable sur le site soit aménagée de façon à établir une séparation entre la rue et la piste cyclable. Des efforts doivent aussi être faits pour que cette piste cyclable rejoigne la piste cyclable déjà existante à Anjou et qu'elle rejoigne le parc Thomas-Chapais afin de se connecter au projet de piste cyclable reliant le parc Thomas-Chapais et le parc de la promenade Bellerive tel qu'énoncé dans le plan d'urbanisme de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
- Que Solidarité Mercier-Est poursuive ses démarches auprès de la SHDM pour s'assurer notamment que:
 - o le projet de stationnement pour Communauto prévu près de la zone commerciale soit maintenu;
 - o les mesures d'apaisement de la circulation prévues sur le site soient mises en œuvre;
 - o les limites de vitesse requises soient prévues.
- Que l'étude de circulation démontre que :
 - o Le prolongement de la collectrice Contrecoeur jusqu'à la rue Robitaille provoque un flux et un type de circulation compatible avec l'aménagement et les dimensions de la Rue Robitaille actuelle;
 - o Le prolongement des rues vers l'arrondissement d'Anjou, plus spécifiquement la rue Eugène-Achard, permette un lien vers le nord emmenant un flux et un type de circulation compatible avec la vocation résidentielle du site;
 - o Sur l'ensemble du cadre existant et du site, le flux de circulation additionnel provenant des nouveaux aménagements du site soit compatible avec l'aménagement et les dimensions des rues actuelles.

- Que des ententes avec l'arrondissement d'Anjou et la Société de transport de Montréal soient prises pour que la collectrice Contrecœur soit prolongée jusqu'à la rue Robitaille et permette la desserte en transport en commun sur le site.
- Que les ententes établissant le tracé du futur Boulevard Bourget à l'est de la carrière soient rendues publiques, ainsi que le niveau d'avancement de planification de ce boulevard.
- Que les raisons du retrait du bâtiment pour « besoins » du milieu soient exposées.
- Que des ententes soient prises pour assurer le projet de prolonger le parc du site Contrecœur dans l'arrondissement Anjou.
- Que des précisions soient données quant à l'ampleur, et quant aux raisons de ne pas augmenter le projet d'îlot LEED.

ANNEXE 3 :

Liste des membres de Solidarité Mercier-Est

En date du 8 juin

Liste des membres de Solidarité Mercier-Est 2006-2007

Membres citoyens

Joseph Giguère
Mireille Bénard
Louis Serge Houle
Nicole Boudreau
Marc Lessard
Martine Beaudry
Gaston Savard
Annie Cossette
John Henry Jones
Monique Laferrière
Réal Bergeron
Nicole Loubert
Claude Bernard
Yoland Bergeron
Robert Carrière
Célyne Piché
Jeanne Larivée
Yves Leblanc
Michel Poisson
Pierre Paquet
Denise Paquet
Lynda Gadoury
Mathilde Brodeur
Guy Sauvé
Danielle Girouard

Membres organismes communautaires et paroisses

CPE Les Maisons Enjouées
Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM)
GRT Bâtir son Quartier
Services des Loisirs Ste-Claire
Corporation de développement de l'Est
Regroupement 4 de la Commission Scolaire de Montréal
Société d'animation de la Promenade Bellerive
Centre Info-Femmes
Pastorale sociale de Mercier-Est
Service d'éducation et de sécurité alimentaire de Mercier-Est (SÉSAME)
L'Antre-Jeunes de Mercier-Est
La Maison des Familles de Mercier-Est
Tandem Mercier/Hochelaga-Maisonneuve
Le Chez-Nous de Mercier-Est
Comité ZIP Jacques-Cartier
Collectif en environnement de Mercier-Est
Services communautaires Cyprès
Toits de Mercier
Infologis de l'est de l'île de Montréal
Regroupement des citoyens du Site Contrecoeur
Atelier d'histoire de la Longue-Pointe
Éco-Quartier Tétreaultville

Organismes publics ou privés

Centre Tétreaultville
Alimentation Blanchette et Cyrenne inc.
CLSC Mercier-Est/Anjou
Commission scolaire de Montréal (regroupement 4)
Arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve

Élu(e)s

Catherine Harel-Bourdon Commissaire scolaire de Tétreaultville
Bureau de la députée de Bourget Diane Lemieux
Lyn Thériault Faust, mairesse arr. Mercier/Hochelaga-Maisonneuve
Claire St-Arnaud, conseillère municipale District de Maisonneuve/Longue-Pointe
Gaëtan Primeau, conseiller municipal District de Tétreaultville